



Ville de Rumilly



Rapport

Ancienne décharge de Granges et Rizière

Prestation INFOS - Etude historique, documentaire et de vulnérabilité



Rapport n°A124562/version B du 18 octobre 2023

Projet suivi par Grégoire LUTUN – gregoire.lutun@anteagroup.fr

Fiche signalétique

Ancienne décharge de Granges et Rizière

Prestations INFOS - Etude historique, documentaire et de vulnérabilité

CLIENT	SITE
Mairie de Rumilly	Site de l'ancienne décharge du secteur « Granges » et « Rizière »
Place de l'Hôtel de Ville BP100 – 74152 Rumilly Cedex	avenue des Alpes (secteur des Granges) 74150 Rumilly
Monsieur VERBRUGGHE sebastien.verbrugghe@mairie-rumilly74.fr	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet et interlocuteur commercial	LUTUN Grégoire
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Lyon Secretariat.lyon@anteagroup.fr
Rapport n°	A124562
Version n°	B
Votre commande et date	N°23AT0130AT - 12/05/2023
Projet n°	RHAP230285
Codes prestation selon NF X31-620	INFOS : A100, A110, A120, A130

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Eloïse DELAVET	Technicienne	Octobre 2023	
Relecture	LUTUN Grégoire	Chef de projet	Août 2023	
Approbation	FAVRE Marie-Charlotte	Superviseur du projet	Août 2023	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	01/08/2023	51	5	Etablissement du rapport
B	18/10/2023	58	6	Reprise du rapport suite au résultat de l'enquête de voisinage

Sommaire

Résumé non technique	8
1. Contexte et objectif de l'étude.....	10
2. Méthodologie générale.....	11
2.1. Textes de références	11
2.2. Description de la mission	11
3. Présentation et analyse de l'existant	12
3.1. Descriptif de la zone d'étude	12
3.2. Liste des documents antérieurs	13
4. Visite de site (A100).....	14
4.1. Visite des abords immédiats du site d'étude	14
4.2. Visite du d'étude	15
5. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)	16
5.1. Sources de renseignement	16
5.2. Inventaires des sites et sols potentiellement pollués	16
5.2.1. Recherche sur BASOL et SIS	17
5.2.2. Recherche sur BASIAS	17
5.2.3. Base de données des ICPE.....	22
5.3. Consultation et interprétation des photographies aériennes de l'IGN.....	25
5.4. Consultation des services de l'Etat.....	27
5.4.1. Archives communales	27
5.4.2. Préfecture	27
5.4.3. Archives départementales de la Haute-Savoie	27
5.5. Consultation des études géotechniques fournies par la société Tefal	28
5.5.1. Rapport d'étude géotechnique GEOPROJETS (1991).....	28
5.5.2. Rapport d'étude géotechnique EQUATERRE (2001)	29
5.6. Synthèse de l'étude historique.....	30
5.6.1. Exploitants et propriétaires du site à travers le temps	30
5.6.2. Synthèse et chronologie des activités exercées.....	30
5.6.3. Configuration de la décharge	31
5.6.4. Identification des sources potentielles de pollution.....	32
6. Etude de vulnérabilité (A120).....	33
6.1. Sources de renseignement.....	33
6.2. Contexte géologique	33
6.2.1. Contexte géologique régional	33
6.2.2. Contexte géologique local.....	33

6.3.	Contexte hydrologique.....	35
6.4.	Contexte hydrogéologique.....	36
6.5.	Contexte météorologique	38
6.6.	Cibles potentielles	39
6.6.1.	Occupation du sol	39
6.6.2.	Exploitation des eaux souterraines.....	40
6.6.3.	Exploitation des eaux superficielles	42
6.6.4.	Zones naturelles d'intérêt soumises à protection	43
6.6.5.	Risques naturels et technologiques	43
6.7.	Enquête de voisinage	43
6.7.1.	Méthodologie.....	44
6.7.2.	Résultats.....	45
6.7.1.	Interprétation.....	47
6.8.	Synthèse de l'étude de vulnérabilité.....	47
7.	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations (A130)	49
7.1.	Schéma conceptuel initial sur site.....	49
7.1.1.	Sources potentielles de pollution	49
7.1.2.	Voie de transfert	49
7.1.3.	Cibles	50
7.1.4.	Voies d'exposition et scenarii retenus	50
7.2.	Schéma conceptuel initial hors site.....	51
7.2.1.	Sources potentielles de pollution	51
7.2.2.	Voie de transfert	51
7.2.3.	Cibles	52
7.2.4.	Voies d'exposition et scenarii retenus	52
7.3.	Programme d'investigations	53
8.	Conclusions.....	54
9.	Recommandations et limites.....	56

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond de plan : IGN)	12
Figure 2 : vue aérienne du site d'étude.....	13
Figure 3 : Abords immédiats du site d'étude (fond de plan : Google Earth).....	15
Figure 4 : Localisation des sites BASIAS sur et à proximité de l'ancienne décharge des Granges et Rizière (source Géorisques ; fond de plan : vue aérienne)	21
Figure 5 : Localisation des ICPE sur et à proximité du site d'étude (source Géorisques ; fond de plan : vue aérienne)	24
Figure 6 : Cliché aérien de la zone d'étude daté de 1937 (source : IGN)	26
Figure 7 : Cliché aérien de la zone d'étude daté de 1968 (source : IGN).....	26
Figure 8 : Localisation des sondages GEOPROJETS (1991).....	29
Figure 9 : Localisation des sondages EQUATERRE (2001)	30
Figure 10 : Emprise approximative de la décharge (source : vue aérienne IGN ; fond de plan : vue aérienne actuelle).....	32
Figure 11 : Carte géologique de la région de Rumilly (source : carte géologique et BSS)	35
Figure 12 : Carte hydrologique du site d'étude (source : réseau hydrographique, Géoportail).....	36
Figure 13 : Carte piézométrique de la zone d'étude (source : BRGM, 2019).....	38
Figure 14 : Plan d'occupation des sols de la zone d'étude (source : Corine Land Cover, Geoportail)..	40
Figure 15 : Localisation du captage de Madrid, des puits et sens d'écoulement de la nappe (source : Atlasanté et BSS)	42
Figure 16 : Emprise de l'enquête de voisinage et du levé de doute	44
Figure 17 : Emprise de l'enquête de voisinage	47
Figure 18 : Schéma conceptuel initial du l'ancienne décharge communale de Granges et Rizière.....	53

Table des tableaux

Tableau 1 : Codification des prestations selon la norme NFX31-620-2	11
Tableau 2 : Activités recensées sur BASIAS sur et à proximité de la zone d'étude.....	17
Tableau 3 : ICPE identifiées sur et à proximité du site	23
Tableau 4 : Liste des photographies consultées pour l'étude historique	25
Tableau 5 : Coupe géologique du forage BSS001TURV (350 m au Nord Est).....	34
Tableau 6 : Coupe géologique du forage BSS001TURU (400 m au Nord Est)	34
Tableau 7 : Coupe géologique du forage BSS001TURW (350 m au Nord Est)	34
Tableau 8 : Coupe géologique du forage BSS001TURX (350 m au Nord Est).....	34
Tableau 9 : Liste des études hydrogéologiques antérieures.....	36
Tableau 10 : Synthèse de l'enquête de voisinage	46
Tableau 11 : L'enquête de voisinage en chiffre.....	47
Tableau 12 : Synthèse de la vulnérabilité et de la sensibilité des milieux naturels	48
Tableau 13 : Scénarii d'exposition retenus sur site.....	50
Tableau 14 : Scénarii d'exposition retenus	52

Table des annexes

Annexe I :	Abréviations générales
Annexe II :	Fiche BASIAS de l'entrepôt Tefal
Annexe III :	Fiche de l'ICPE Tefal

- Annexe IV : Clichés aériens de l'IGN
- Annexe V : Archives départementales
- Annexe VI : Trame enquête de voisinage

Résumé non technique

CONTEXTE	
Client	Ville de Rumilly
Adresse du site	Site de l'ancienne décharge communale du secteur « Granges » et « Rizière » 15 avenue des Alpes « secteur des Granges » 74150 Rumilly
Contexte	Demande de la préfecture
Activités actuelles	Le site de l'ancienne décharge de Granges et Rizière correspond à l'emprise de l'actuel bâtiment P1 de Tefal où sont fabriqués des appareils ménagers ainsi que sa périphérie.
ETUDE DOCUMENTAIRE	
Activités passées	<ul style="list-style-type: none"> • 1937 : Activité inconnue d'extraction ou de stockage au sud. • 1953 : Zones de stockage d'ordures ménagères multiples sur la commune de Rumilly. • 1958 : Exploitation de la zone de stockage ou d'extraction en carrière, début de l'exploitation de la décharge de Broise. L'activité inconnue identifiée au droit de la zone d'étude est probablement liée à un dépôt de déchets. Cette activité n'étant plus présente suite à l'ouverture de la décharge de Broise. • 1985 : Remblaiement de la carrière jusqu'au terrain naturel, construction de l'entrepôt de stockage P1 de la société Tefal.
Contexte environnemental	<p>Géologie : la zone d'étude est localisée au droit d'alluvions glaciaires fortement perméables reposant dans une dépression du socle molassique.</p> <p>Hydrogéologie : la masse d'eau souterraine (nappe de Madrid) est localisée à plus de 20 m de profondeur. Elle s'écoule vers le nord-nord-est. Elle draine le Dadon et alimente la nappe des alluvions du Chéran et le Chéran lui-même.</p> <p>Hydrologie : un ruisseau de nom inconnu, le Dadon et le Chéran s'écoulent respectivement à 100, 450 et 550 m en aval hydraulique du site.</p>
Usage des milieux	<p>Eaux souterraines :</p> <p>Captages AEP : le captage de Madrid est localisé à près de 900 m au sud en amont hydraulique de la zone d'étude.</p> <p>Captages Privés : présence de puits particuliers en aval de la zone d'étude.</p> <p>Eaux superficielles : activités récréatives, pêche.</p> <p>Sols : usage industriel au droit de la zone d'étude, habitations à l'ouest et au nord-est, zones naturelles et parcelles agricoles à l'est.</p>
Sources potentielles de pollutions retenues	<p>Historiquement : déchets enfouis</p> <p>Source encore active à ce jour en raison de l'absence de réhabilitation totale de cette ancienne décharge</p>
Scénarii d'exposition évalués pour les usagers des zones réaménagées	<p>Sur site : aucune</p> <p>Hors site : transfert de composés via les eaux souterraines, ingestion de végétaux, ingestion d'eau de nappe, ingestion d'eau de surface, ingestion de denrées alimentaires non végétales</p>

RECOMMANDATIONS

1. Se mettre en relation avec TEFAL
2. En fonction de la réponse de TEFAL, proposition d'investigations complémentaires
3. Selon les résultats de l'ensemble des études, prélèvements au droit des puits particuliers de la Fuly

1. Contexte et objectif de l'étude

Les services de l'État ont engagé une action régionale pour identifier les zones potentiellement concernées par des concentrations en PFAS dans l'environnement. L'inspection des installations classées a recherché les établissements industriels susceptibles d'être à l'origine de pollutions, parce qu'ils utilisent encore ces substances dans leurs process de fabrication, ou parce que des PFAS ont été utilisés par le passé. À l'automne 2022, les résultats des analyses sur le secteur de Rumilly en Haute-Savoie ont conclu à ce que ce secteur fasse l'objet d'une vigilance particulière. En effet, il a notamment été relevé des concentrations dans les eaux souterraines au droit de captage d'alimentation en eau potable supérieur à la récente valeur de référence. Ainsi des mesures de gestion ont été mise en place à court terme avec la déconnexion des captages contaminés.

C'est dans ce cadre, que la Ville de Rumilly a reçu un courrier de la préfecture daté du 27 février 2023 demandant de considérer le site de l'ancienne carrière au niveau des zones d'activités des « Granges » et de la « Rizière » vis-à-vis d'une potentielle pollution par les PFAS du fait de la présence reconnue d'une ancienne décharge communale. La localisation de cette décharge serait sous l'actuel bâtiment « P1 » de la société Téfal (sud du site des Granges) et en périphérie, constituant ainsi notre site d'étude.

La préfecture demande d'améliorer la connaissance de ce site situé à proximité du puits Madrid en réalisant :

- une étude historique,
- un recensement des usages de l'eau à l'aval du site,
- une étude de la géologie et l'hydrogéologie,
- une interprétation de l'état des milieux, le cas échéant,
- une proposition de surveillance de l'environnement et/ ou un plan de gestion, le **cas échéant**.

La **mairie de Rumilly** a donc missionné Antea Group pour la réalisation d'une étude environnementale comprenant une étude historique, documentaire et de des milieux incluant un recensement des usages à l'aval du site, notamment par l'intermédiaire d'une enquête de voisinage.

2. Méthodologie générale

2.1. Textes de références

La méthodologie appliquée pour la réalisation de la mission répond :

- à la note du 19 avril 2017 et la mise à jour de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 éditée par le Ministère en charge de l'Environnement,
- aux exigences et préconisations des normes NF X31-620, révision de décembre 2021, « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »,
- aux exigences du référentiel de certification de service, révision 7 de février 2022, des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués.

Les abréviations utilisées figurent en Annexe I.

2.2. Description de la mission

La présente étude entre dans le champ d'application de la norme NF X 31-620-2 de décembre 2021 applicable aux « *Prestations de service relatives aux sites et sols pollués - Partie 2 : Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle* » et codifiée (cf. tableau ci-dessous) :

Tableau 1 : Codification des prestations selon la norme NFX31-620-2

Codification	Prestations
INFOS	Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations <ul style="list-style-type: none">• A100 : Visite du site• A110 : Etudes historique, documentaire et mémorielle• A120 : Etude de vulnérabilité des milieux• A130 : Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations

Notre prestation, conformément à la méthodologie et aux normes précitées, s'applique à la gestion des pollutions chimiques. Elle ne s'applique pas à la gestion des pollutions par des substances radioactives, par des agents pathogènes ou infectieux, par l'amiante ou par des engins pyrotechniques.

Les prestations réalisées sont décrites dans les chapitres suivants.

3. Présentation et analyse de l'existant

3.1. Descriptif de la zone d'étude

Le site d'étude concerné est localisée avenue des Alpes – secteur Granges, à Rumilly (74) (voir Figure 1).

Le site de l'ancienne décharge de Granges et Rizière correspond à la périphérie et l'emprise de l'actuel bâtiment P1 de Tefal.

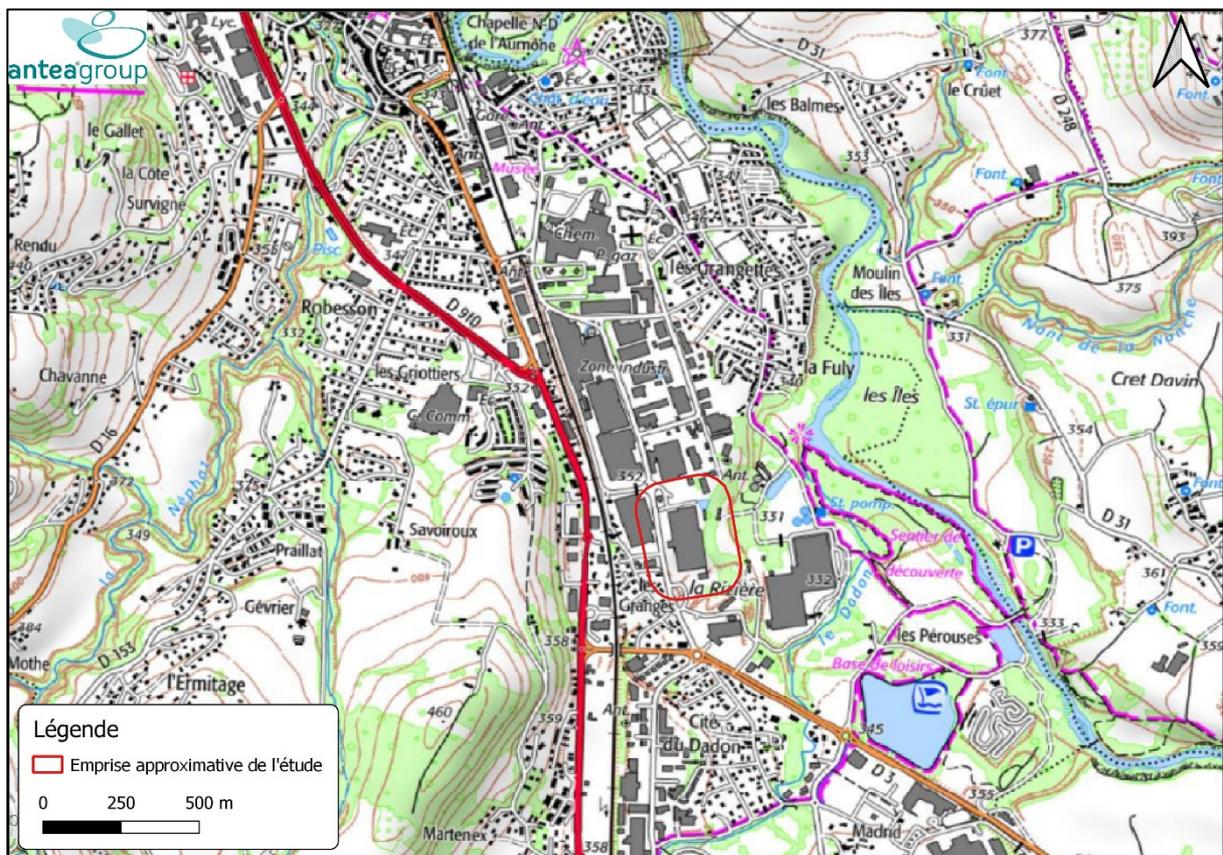


Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond de plan : IGN)

Le bâtiment P1 est localisé sur une zone globalement plane référencée à une altitude moyenne de + 352 m NGF. A proximité de P1 :

- les bâtis industriels et les habitations localisées à l'ouest et au nord sont référencés à une altitude similaire,
- le parking au sud de P1 est penté vers le sud,
- le terrain à l'est de P1 est fortement penté vers l'est.

Le site d'étude est présenté sur la Figure 2.



Figure 2 : vue aérienne du site d'étude

3.2. Liste des documents antérieurs

Les études suivantes ont été portées à la connaissance d'Antea Group dans le cadre de la réalisation de la présente étude :

- rapport d'étude géotechnique pour l'extension du bâtiment P1, réf : 4968, GEOPROJETS, 1991,
- rapport d'étude géotechnique, missions G0 – G12 phase 1 (NFP 94-500), réf : R1011087, EQUATERRE, novembre 2001,
- rapport géologique sur la définition des périmètres de protection des captages de Broise et la Diau alimentant la commune de Rumilly – Haute-Savoie, Monsieur Rampnoux, 1997,
- étude multithématique du bassin du Dadon, rapport d'état initial, réf : 2020017, SMIAC, 26 octobre 2021,
- rapport sur la caractérisation hydrogéologique de la ressource en eau souterraine du Département de la Haute-Savoie – région de l'Albanais, bassin versant du Fier aval, réf : R 40919, BRGM, mars 2001,
- rapport concernant la création d'un puits à drains rayonnant sur le site de la Rizière à Rumilly, réf : TB./S.V./586, RESURGENCE, 15/04/2011.

4. Visite de site (A100)

La visite de site consiste à procéder à un état des lieux dans le but :

- d'orienter la recherche documentaire, d'en vérifier certaines informations ou de les compléter,
- d'orienter la stratégie de contrôle des milieux,
- de préparer l'intervention sur site (contraintes liées au site, conditions d'accès, ...),
- de dimensionner à leur juste proportion les premières mesures de précaution et de maîtrise des risques quand elles sont nécessaires.

La visite des abords immédiats du site a été effectuée le 02/06/2023 par G. LUTUN et E. DELAVET (Antea Group), en la présence de Mme XXX (Ingénieur Environnement, Tefal).

4.1. Visite des abords immédiats du site d'étude

Une visite des abords immédiats du bâtiment P1 a permis de mettre en évidence un environnement à dominance industrielle et urbaine.

Le site est bordé :

- au nord, par l'avenue des Alpes puis l'entrepôt M8 de Tefal,
- à l'est :
 - par une succession de parcelles boisées et de zones de stockage de déchets privés,
 - par une carrière,
- à l'ouest, par l'avenue des Alpes puis le bâtiment M1 de Tefal et une zone pavillonnaire,
- au sud, par une parcelle partiellement boisée puis par le bâtiment du service informatique et centre de formation de Tefal.

A noter que la carrière au sud-est du site est en exploitation. **Aucun déchet n'est affleurant au niveau du front de taille, ce qui permet de délimiter l'emprise de la décharge.**

Les stockages de déchets privés n'étaient pas accessibles le 02/06/2023.

Les abords immédiats des bâtiments P1 n'ont pas été rendus accessibles par la société Tefal. Ils n'ont pas pu être visités. Compte tenu du fait que la présente étude porte sur une activité passée et enterrée, cela ne remet pas en cause la pertinence des conclusions de ce paragraphe.

La Figure 3 présente la localisation des éléments observés aux abords immédiats du site.

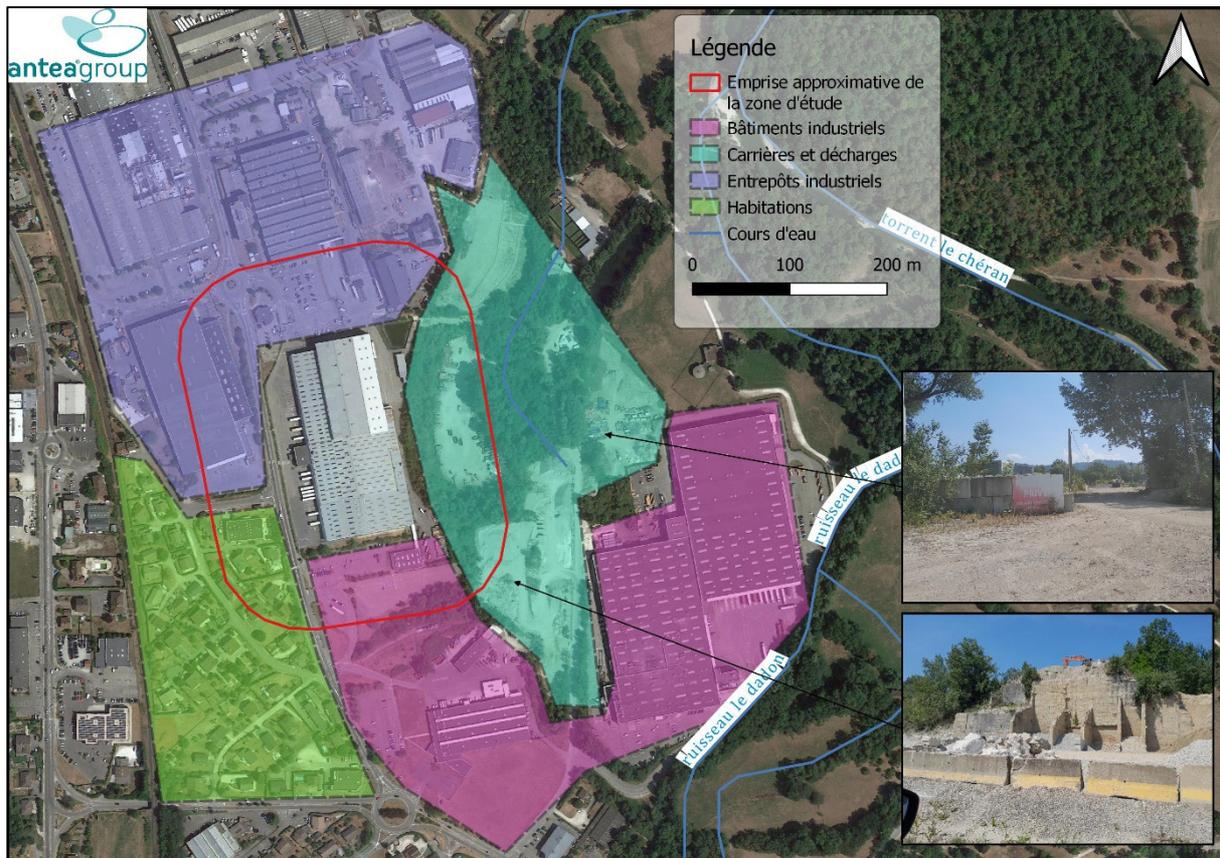


Figure 3 : Abords immédiats du site d'étude (fond de plan : Google Earth)

4.2. Visite du site d'étude

La visite de l'intérieur du bâtiment P1 n'est pas jugée nécessaire compte tenu du fait que la présente étude porte sur une activité passée et enterrée au droit du bâti.

La majorité de la zone est recouverte d'enrobé, limitant ainsi la lixiviation d'éventuels polluants dans les couches inférieures.

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le terrain privé de stockage de déchets localisé directement à l'est de P1 n'a pas pu être visité, sans conséquences pour la présente étude.

5. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

L'étude historique, documentaire et mémorielle vise à identifier les pollutions potentielles associées aux activités présentes ou passées sur le site et à réaliser un constat sommaire de l'impact sur la santé et sur l'environnement.

Son objectif est de recenser :

- *les activités qui se sont succédé sur le site,*
- *leur localisation précise sur le site (si possible),*
- *les polluants susceptibles d'y avoir été produits ou utilisés,*
- *l'emplacement des stockages et des lieux de manipulation de produits,*
- *les pollutions accidentelles ou chroniques survenues lors de l'exploitation du site, et leur localisation.*

Elle doit permettre d'établir une cartographie des principales sources potentielles de pollution et de définir un programme d'investigations des milieux.

5.1. Sources de renseignement

La collecte des informations a été réalisée sur la base des consultations :

- des photographies aériennes de l'Institut Géographique National (IGN), <http://www.ign.fr/>,
- des bases de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS) du BRGM et des bases de données des sites et sol pollués ou potentiellement pollués (BASOL) (www.georisques.gouv.fr),
- de la base de données des Secteurs d'Informations sur les Sols et des Installations Classées (www.georisques.gouv.fr),
- du service ICPE de la préfecture de la Haute-Savoie consultée le 05/05/2023,
- des archives départementales de la Haute-Savoie.

5.2. Inventaires des sites et sols potentiellement pollués

Remarque : les données issues des bases de données consultées ci-après sont indicatives et ne sont pas mises à jour régulièrement. Elles permettent de signaler qu'il y a / a eu un site industriel en activité.

5.2.1. Recherche sur BASOL et SIS

L'inventaire national des sites pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL du Ministère en charge de l'Environnement) répertorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

La base de données sur les secteurs d'information sur les sols (SIS) identifie les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

Les bases de données BASOL et SIS ont été consultées afin de connaître si un tel site est, ou était, localisé sur ou à proximité du site étudié.

Aucun site n'est répertorié au droit du terrain.

Aucun site n'est répertorié dans un rayon de 1000 m autour du site d'étude.

5.2.2. Recherche sur BASIAS

La base de données BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), développée par le bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour le Ministère en charge de l'Environnement, recense les sites industriels, en activité ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Cet inventaire des anciens sites industriels et activités de services a été consulté afin de déterminer et de localiser les dits sites et activités sur ou à proximité du site étudié.

36 sites sont présents dans un rayon de 1000 mètres autour du site d'étude.

La base de données mentionne également la présence d'un site au droit de la zone d'étude correspondant à l'entrepôt Tefal.

La fiche BASIAS de l'entrepôt Tefal est présentée en Annexe II :

Le tableau suivant répertorie les sites BASIAS recensés sur et à proximité du site d'étude :

Tableau 2 : Activités recensées sur BASIAS sur et à proximité de la zone d'étude

Nom et identifiant BASIAS	Nom et identifiant SSP	Adresse du site	Exploitant	Activités	Etat d'occupation	Distance au site (m)	Direction par rapport au site et position hydraulique*
RHA7400907	SSP4078229	avenue des Alpes	SAS TEFAL	Fabrication d'articles ménagers appareils de cuisson électriques	Indéterminé	site	Sur site
RHA7401835	SSP4079155	rue de la mission	GROUPE SEB France ; anc. CPOAC (Compagnie Parisienne d'Outillage à Air Comprimé) - Groupe Bosch	Usine de fabrication de composants de matériels pneumatiques	Indéterminé	300	Nord - aval

Nom et identifiant BASIAS	Nom et identifiant SSP	Adresse du site	Exploitant	Activités	Etat d'occupation	Distance au site (m)	Direction par rapport au site et position hydraulique*
RHA7400450	SSP4077772	route d'Aix-Les-Bains	VIGOUROUX, anc. "GARAGE DES ALPES" (M. LACREVAZ Guy)	Station-service TOTAL, anc. "Garage des Alpes" avec desserte	Indéterminé	300	Ouest -amont
RHA7401839	SSP4079159	45 rue René Cassin	Ets BAUDET et Fils, anc. M. BAUDET Henri	Station-service, anc. Concessionnaire tracteurs RENAULT avec garage	Indéterminé	300	Ouest - latéral
RHA7403129	SSP4080409	rue de la Mission	Ets Maurice LONG (SA)	Entreprise de fabrication de machine-outils	En arrêt	400	Nord -aval
RHA7403547	SSP4080811	rue de l'Artisanat	SA MATHELON et Cie (Pdg: Jacques MATHELON)	Atelier de chaudronnerie et constructions métalliques	Indéterminé	400	Nord-est - aval
RHA7403253	SSP4080521	Zone industrielle "La Ruzière"	SAS TEFAL	Fabrication d'articles ménagers, appareils de cuisson électriques	Indéterminé	400	Sud-est – amont latéral
RHA7400908	SSP4078230	avenue des Alpes	SA TEFAL	Usine de fabrication d'appareils ménagers	Indéterminé	500	Nord – aval latéral
RHA7403117	SSP4080397	lieu dit "La Fuly"	Commune de RUMILLY, anc. PARENTHOU X Marius Léon	Dépôt d'ordures ménagères	Indéterminé	500	Nord-est - aval
RHA7403122	SSP4080402	rue de l'Artisanat	SA des Tanneries BEAUD	Tanneries	Indéterminé	500	Nord -aval
RHA7403248	SSP4080516	15 rue Jean Moulin	M. TUMBACH Michel	Dépôt de vieux métaux	En arrêt	500	Sud - amont
RHA7403546	SSP4080810	rue de l'Artisanat	Pierre BERTRAND	Garage avec atelier de réparation et DLI	Indéterminé	500	Nord - aval
RHA7403720	SSP4080982	25 rue René Cassin	SARL FAVRE FELIX PIERRE ; anc. TRANCHANT René et Fils	Travaux et stockage de peintures ; anc. Atelier d'ébénisterie avec pulvérisation de vernis	Indéterminé	500	Nord-ouest – aval latéral
RHA7403247	SSP4080515	avenue Jean Moulin	FAVRETTO Angelo	Entreprise de transports en	Indéterminé	600	Sud - latéral

Nom et identifiant BASIAS	Nom et identifiant SSP	Adresse du site	Exploitant	Activités	Etat d'occupation	Distance au site (m)	Direction par rapport au site et position hydraulique*
			"ALBANAIS-Voyages"	commun (cars et taxi)			
RHA7403126	SSP4080406	lieu dit "Les Iles"	SA Béton CONTROLE de CHAMBERY (PDG : Jean-Albert CORRAND)	Centrale à béton avec DLI dans carrière	En arrêt	600	Est - latéral
RHA7400910	SSP4078232	avenue des Alpes	Ets VULLIERME (Dir.: M. Joseph VULLIERME)	Fabrique de jouets	Indéterminé	700	Nord - aval
RHA7400757	SSP4078079	6 rue des Glières	SARL OUTILLAGE CARBURE DU CHERAN (Chéran)	Fabrique d'outillage	Indéterminé	700	Nord - aval
RHA7403120	SSP4080400	lieu dit "Les Iles"	Jean LEFEBVRE SA	Poste d'enrobage à chaud de produits bitumeux	En arrêt	800	Est - latéral
RHA7403121	SSP4080401	lieu dit "Les Iles"	SARL ALLEMAND	Carrière de graviers avec criblage et lavage	En arrêt	800	Est - latéral
RHA7403723	SSP4080985	rue des Glières	MATHELON Armand	Chaudronnerie et tôlerie	En arrêt	800	Nord-ouest – aval latéral
RHA7400444	SSP4077766	boulevard de l'Europe	SAS KUNZ (Président: M. DIZERENS Sylvain)	Pressing	En arrêt	900	Nord-ouest – aval latéral
RHA7400443	SSP4077765	Boulevard de l'Europe	SAS ROCADE (Hypermarché HYPER U)	Station-service	Indéterminé	900	Nord-ouest – aval latéral
RHA7403118	SSP4080398	lieu dit "Les Iles"	Sté Chimique Routière et d'Entreprise Générale (SCREG)	Poste temporaire d'enrobage de produits bitumeux	Indéterminé	900	Est - latéral
RHA7403724	SSP4080986	3 rue des Glières	MARIAT Robert	Atelier de carrosserie automobile	En arrêt	900	Nord – aval latéral
RHA7401838	SSP4079158	route d'Aix-Les-Bains	Ets BLANC Victor SA	Station service	En arrêt	900	Nord-ouest - aval latéral
RHA7401849	SSP4079169	7 rue René Cassin	JEAN LAIN AUTOMOBILE S SEYNOD ; anc. Ets VINCENT et Cie, anc. SARL M. Maurice VINCENT et	Garage automobile ; anc. Station-service TOTAL, anc. Garage SIMCA avec desserte d'essence	Indéterminé	1000	Nord-ouest – aval latéral

Nom et identifiant BASIAS	Nom et identifiant SSP	Adresse du site	Exploitant	Activités	Etat d'occupation	Distance au site (m)	Direction par rapport au site et position hydraulique*
			Cie, anc. M. VINCENT				
RHA7403246	SSP4080514	Chemin des Iles	M. LAPERIERE André Jean	DLI	En arrêt	1000	Nord-ouest - aval
RHA7400389	SSP4077711	5 rue des Glières	SA PLASTOREX (PDG: M. DIGEON, Dir.: M. GUY)	Fabrication d'articles ménagers moulés en plastique thermodurcissable	En arrêt	1100	Nord - aval
RHA7402667	SSP4079987	rue du Mont-Blanc	Compagnie Générale du Lait (Dir.: M. ORSEL Guy, anc. M. DE WECK Gaston)	Exploitation laitière	Indéterminé	1100	Nord- aval latéral
RHA7403127	SSP4080407	4 rue des Vert Prés	GRAND Jean	Carrosserie avec application à froid des peintures	Indéterminé	1200	Nord-ouest – aval latéral
RHA7401840	SSP4079160	route d'Aix	MM. ECHENE et VINCENT	Garage avec desserte d'essence	En arrêt	nd	nd
RHA7401848	SSP4079168	avenue Gantin	"Garage MODERNE" (Gérant : M. Louis BUTTIN, anc. M. Georges BUTTIN)	"Garage MODERNE" avec atelier de réparation et desserte d'essence	En arrêt	nd	nd
RHA7401859	SSP4079179	route des Vallières	Jean DESVIGNES	Garage avec stockage de véhicules accidentés	Indéterminé	nd	nd
RHA7401860	SSP4079180	rue de Verdun	SA Les Fromagers Réunis (PDG : M. Louis MUGNIER)	Fromager avec DLI	En arrêt	nd	nd
RHA7402113	SSP4079433	route d'Aix-les-Bains	M VIOLLET C.	Pépinériste avec desserte d'essence	En arrêt	nd	nd
RHA7403119	SSP4080399	lieu dit "Les Iles"	Sté Routière COLAS (SA)	Poste temporaire d'enrobage à chaud de produits bitumeux	En arrêt	nd	nd

* Position hydraulique vis-à-vis des eaux souterraines selon la direction global d'écoulement des eaux souterraines (cf §6.4)

La localisation des sites BASIAS recensés à proximité du site d'étude ainsi que le sens d'écoulement supposé des eaux souterraines sont présentées sur la figure suivante :

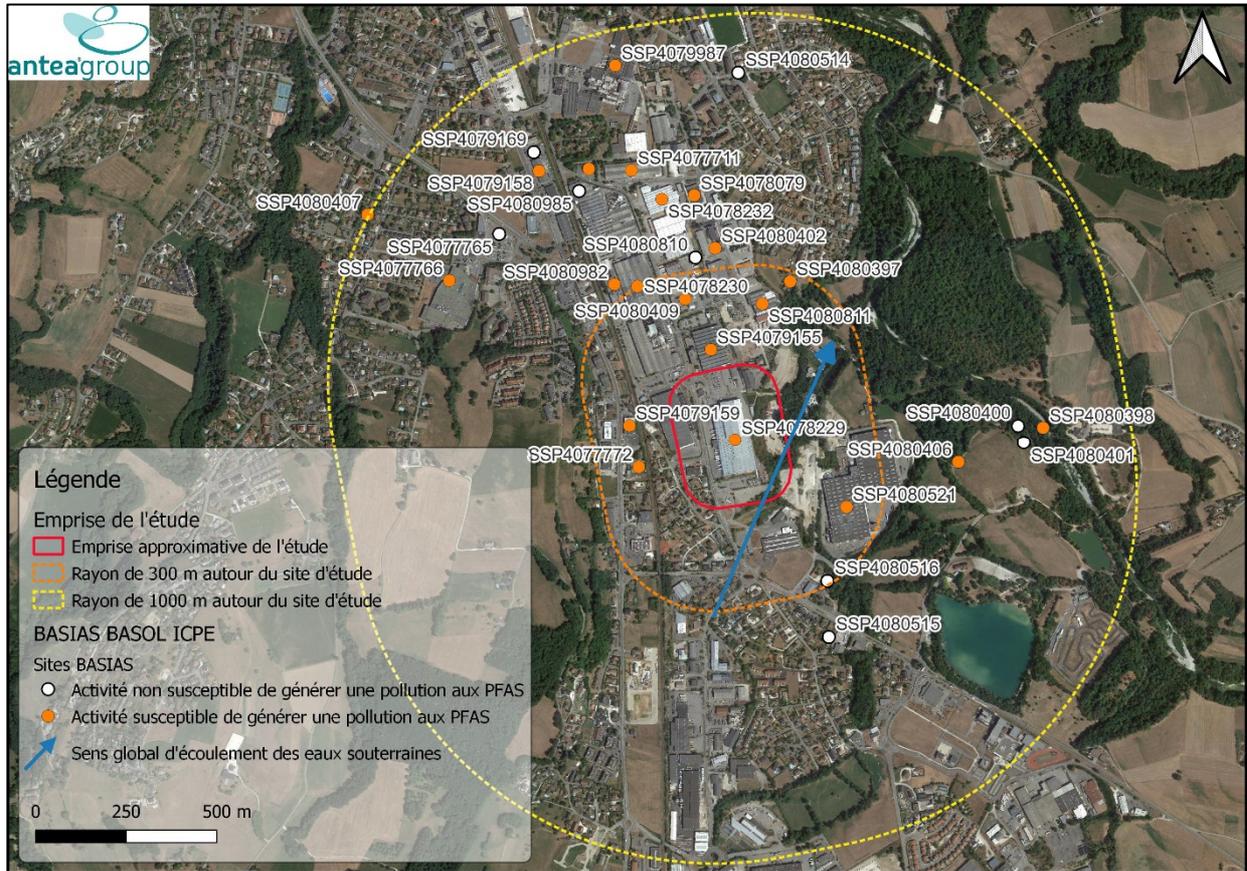


Figure 4 : Localisation des sites BASIAS sur et à proximité de l'ancienne décharge des Granges et Rizière (source Géorisques ; fond de plan : vue aérienne)

A noter que 6 sites n'ayant pas accueillis d'activités susceptible de générer une pollution aux PFAS ne sont pas localisés par la base de données de référence (Géorisques).

21 sites présents dans un rayon de 1000 m autour de l'ancienne décharge des Granges et Rizière accueillent ou ont accueilli des activités liées à une potentielle pollution aux PFAS dont 9 sites sont situés dans un rayon de 300m.

La majorité de ces sites sont localisés en aval ou en latéral hydraulique de la zone d'étude.

Ils sont susceptibles de générer une pollution aux PFAS pour des usages en aval de la zone d'étude.

Le site référencé SSP4077772 est l'unique site dans un rayon de 1 km localisé en amont latéral du site d'étude. Il est susceptible de générer une pollution aux PFAS pour des usages en amont et en aval de la zone d'étude.

5.2.3. Base de données des ICPE

La base de données sur les Installations Classées recense les installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement.

12 ICPE sont présentes dans un rayon de 1 000 mètres autour de l'ancienne décharge de Granges et Rizières.

La base de données répertorie une ICPE au droit de la zone d'étude correspondant à l'installation de la société Tefal SA.

La fiche de l'ICPE Tefal est présentée en Annexe III :

Le tableau suivant présente les ICPE identifiées sur site et dans les environs des sites :

Tableau 3 : ICPE identifiées sur et à proximité du site

Nom	Identifiant	Type d'activité et produits utilisés	Régime	Distance au site (m)	Direction par rapport au site et position hydraulique*
TEFAL SA	6104679	Gaz inflammables liquéfiés, solides inflammables, entrepôt, stockage de bois, revêtements, emploi de matières abrasives, stockage de polymères D, stockage de pneumatiques alvéolaires ou expansés, station d'épuration collective d'eau résiduaires industrielles, combustion, installation de refroidissement évaporatif, charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène, vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage), traitement de surface, acétylène, oxygène	Autorisation	Sur site	Sur site
SATP	6114637	Non communiqué	Autres régimes	200	Est - latéral
SIMEON ET FILS SARL	10800241	Non communiqué	Autres régimes	300	Nord - aval
TEFAL SA	6104675	Entrepôt, traitement de surface, emploi de matières abrasives, combustion, charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène, vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage)	Enregistrement	400	Sud-est – amont latéral
BETON RHONE ALPES	6101897	Carrières	Autorisation	400	Nord-ouest - aval
VULLI	6114371	Gaz inflammables liquéfiés, entrepôt, opération de forgeage	Autorisation	600	Nord – aval
ALCIA LABORATOIRES	6113520	Fabrication de produits cosmétiques et de produits d'hygiène	Autres régimes	900	Sud - amont
SARL SIMOND FRERES	57400779	Bovins (élevage, vente, transit)	Autorisation	900	Nord-ouest - latéral
CEREAL PARTNERS FRANCE	6104682	Entrepôt, stockage de papiers, cartons ou analogues hors ERP, stockage de bois, emploi de matières abrasives, combustion, charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène	Enregistrement	1000	Nord – latéral
EURO LAMELLE BOIS	10800432	Stockage de bois, combustion, vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage)	Enregistrement	1000	Sud - amont
CEREAL PARTNERS FRANCE	6104677	Entrepôt, combustion, charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène	Enregistrement	1100	Sud – amont latéral
PROCARED	57400621	Désossage, piéçage, tranchage, préparation farcis ou marinés de produits d'origine animale	Enregistrement	1200	Sud - amont

* Position hydraulique vis-à-vis des eaux souterraines selon la direction global d'écoulement des eaux souterraines (cf §6.4)

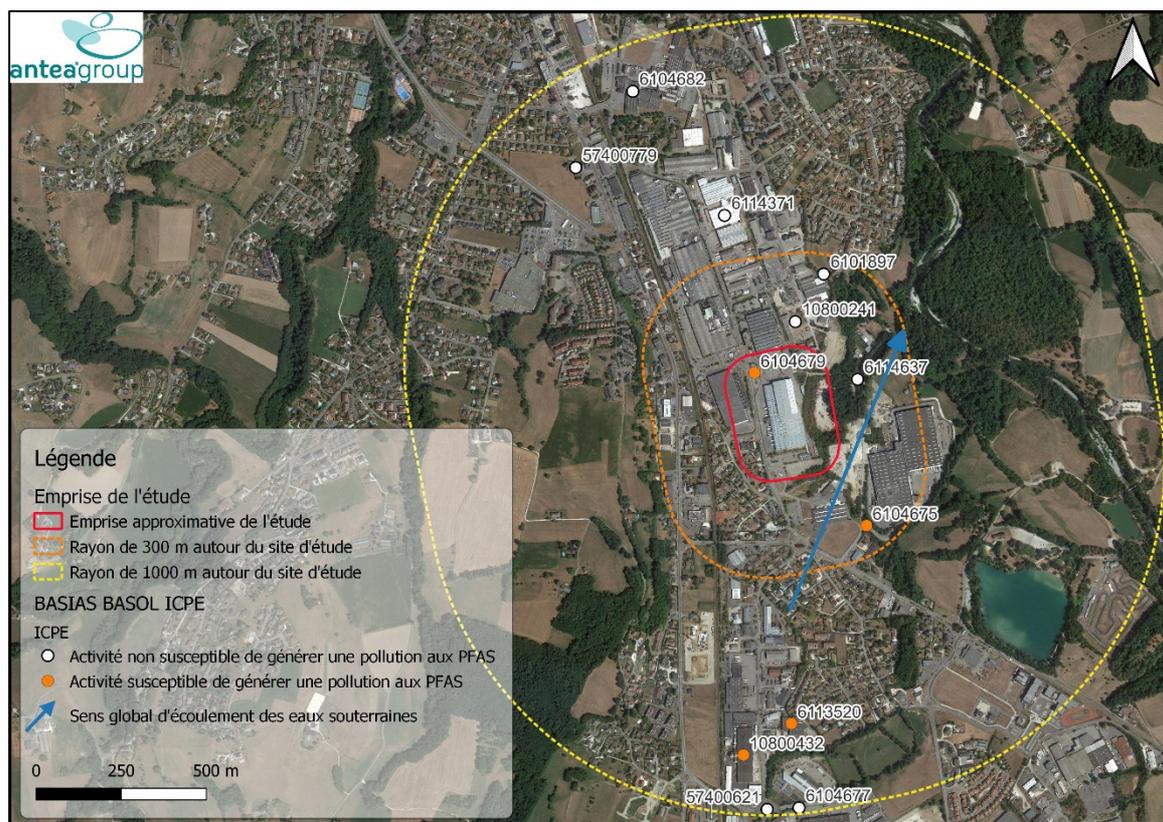


Figure 5 : Localisation des ICPE sur et à proximité du site d'étude (source Géorisques ; fond de plan : vue aérienne)

L'installation référencée 6104679 se trouve au droit du site d'étude.

Les activités exercées sont listées ci-dessous, dont en gras les activités susceptibles d'impacter l'environnement en PFAS du fait de l'utilisation possible de produits ou de matériaux en contenant :

- gaz inflammables liquéfiés,
- solides inflammables,
- **entrepôt, stockage de bois,**
- **revêtements,**
- emploi de matières abrasives,
- stockage de polymères D,
- **stockage de pneumatiques alvéolaires ou expansés,**
- **station d'épuration collective d'eau résiduaires industrielles,**
- combustion,
- installation de refroidissement évaporatif,
- charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène,
- **vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage),**
- **traitement de surface,**
- acétylène,
- oxygène.

En plus de l'entrepôt Tefal, les installations 10800432, 6113520 et 6104675 situées en amont du site sont susceptibles de générer un impact par les PFAS dans les eaux souterraines étant donné leurs activités :

- 10800432 : stockage de bois, vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage),
- 6113520 : fabrication de produits cosmétiques et de produits d'hygiène,
- 6104675 : traitement de surface, vernis, peinture, colle (application, cuisson, séchage).

5.3. Consultation et interprétation des photographies aériennes de l'IGN

La consultation des photographies aériennes sur le site Internet « <https://remonterletemps.ign.fr> » a permis d'analyser les évolutions majeures du site et de ses environs sur une période de 79 ans, de 1934 à 2013.

Les observations ont été réalisées à partir des missions et des clichés présentés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Liste des photographies consultées pour l'étude historique

Année	Référence	N° de cliché
2012	CP13000562_13FD7325x00013_05942	5942
2005	CP06000192_FD0073x051_2497	2497
1999	CA00S00932_2000_fd0174_250_0782	782
1995	C96SAA1351_1996_F3329-3331_0035	35
1992	C93SAA0881_1993_FD74_0100	100
1985	C3330-0082_1986_FR3969_0085	85
1983	C3428-0021_1984_IFN74_0249	249
1979	C0145-3151_1980_F2-20-5_0130r	130
1972	C3428-0173_1973_FR2437_0251	251
1968	C3430-0091_1969_CDP6942_8310	8310
1958	C3331-0151_1959_CDP1498_1077	1077
1946	C3331-0121_1947_CDP2699_5944	5944
1937	C3331-0081_1937_F3331-3332_0467	467

L'ensemble des clichés aériens consultés est présenté en Annexe IV :

Concernant les environs du site, les clichés montrent une urbanisation progressive à l'ouest de la zone d'étude. Les premières habitations sont observables à partir de 1937. La densité de logements augmente significativement avec le temps. Les premières installations industrielles sont visibles sur les clichés datés de 1944, puis le secteur s'industrialise progressivement au nord de la zone d'étude.

Au droit de la zone d'étude, une activité inconnue de type extraction ou stockage est observable sur les clichés à partir de 1937 (voir Figure 6). Son emprise évolue peu et semble similaire sur les clichés de 1946. Sur les clichés de 1958, le site d'étude est exploité comme carrière. Sur les clichés de 1968, elle apparaît partiellement remblayée et revégétalisée (voir Figure 7). L'état de la carrière semble similaire sur le cliché de 1972. En 1979, les dépressions remplies d'eau ne sont plus visibles et sont remblayées. La carrière reste en l'état jusqu'en 1985 où le terrain est terrassé pour la construction du bâtiment P1. Le reste de la parcelle est occupé par des cultures jusqu'en 1985. Le bâtiment est agrandi et un parking est construit au sud de la zone d'étude.

Ainsi d'après l'étude des photos aériennes, il semble que la décharge soit positionnée sur la partie sud du bâtiment P1 et au sud de ce bâtiment au niveau du parking et du magasin de vente de la société Tefal.

Ces observations sont cohérentes avec les informations relevées dans les rapports géotechniques transmis par le client (paragraphe 5.5.1 et 5.5.2).

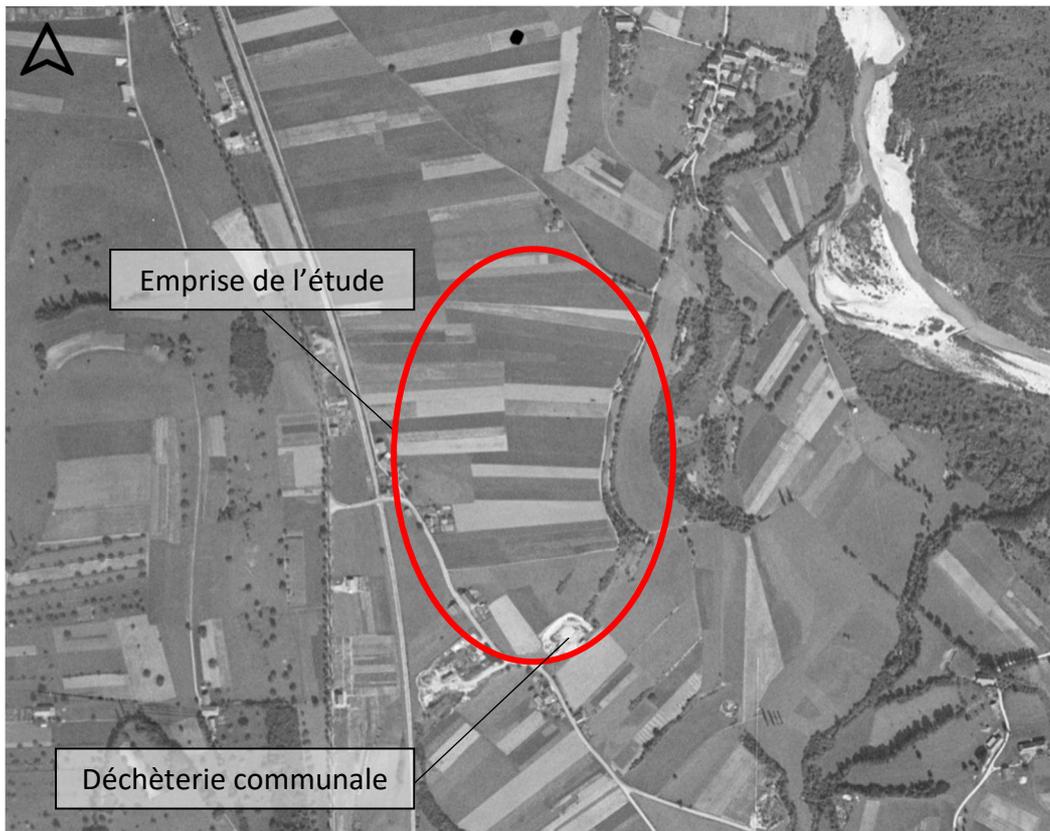


Figure 6 : Cliché aérien de la zone d'étude daté de 1937 (source : IGN)

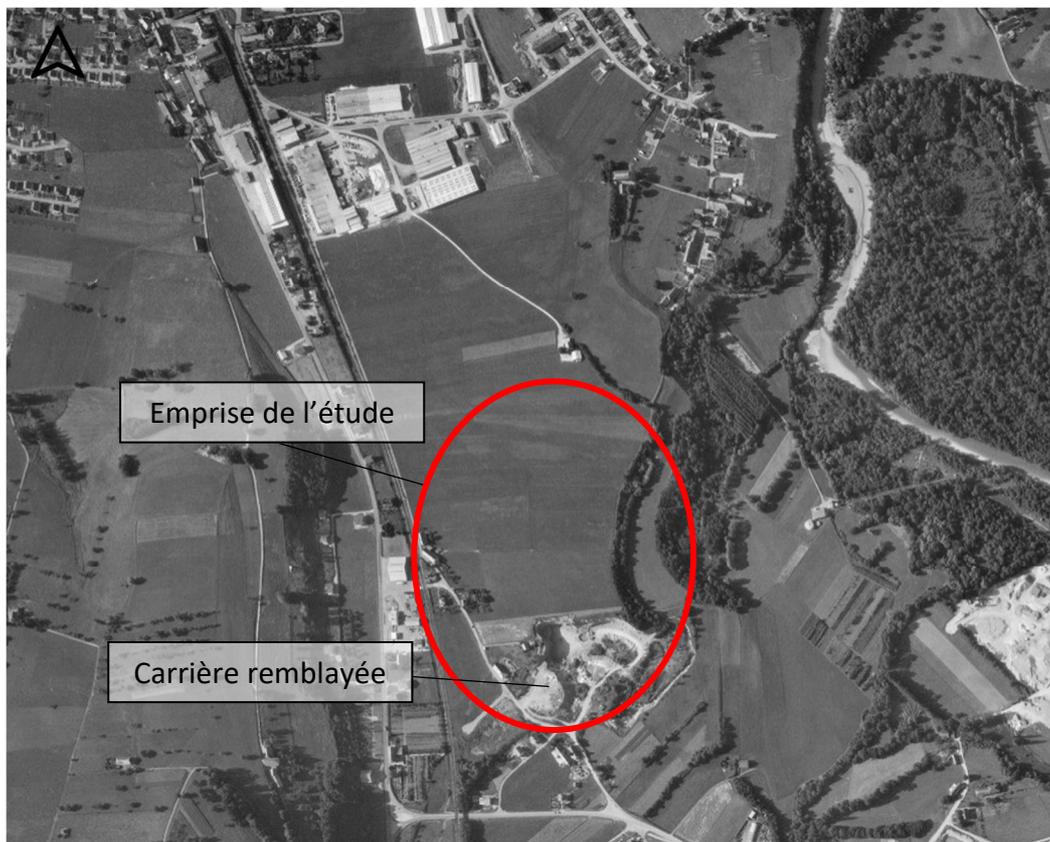


Figure 7 : Cliché aérien de la zone d'étude daté de 1968 (source : IGN)

5.4. Consultation des services de l'Etat

5.4.1. Archives communales

Les services de la commune de Rumilly ont été sollicités à plusieurs reprises depuis le 05/05/2023, aucun dossier des archives de la commune ne concernait la zone d'étude pour une activité de décharge.

5.4.2. Préfecture

Le service des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la préfecture de la Haute-Savoie a été contacté le 05/05/2023.

Aucun dossier ne concernait la zone d'étude pour une activité de décharge.

Cependant, le rapport de l'inspection des installations classées en date du 24/05/2023 consulté sur le site www.georisques.gouv.fr mentionne les investigations suivantes :

- le contrôle inopiné réalisé du 1 au 2 juin 2022 sur la matrice eaux superficielles dans les eaux résiduaires du site Tefal rejetées au Chéran a mis en évidence la présence de PFOA (52 ng/m³), PFBA (43 ng/m³), PFHxA (30 ng/m³) et PFPeA (12 ng/m³),
- les résultats du suivi mensuel dans les rejets aqueux du site réalisé par Tefal depuis le 31/08/2022 mettent en évidence des concentrations variant faiblement entre 87 ng/l (0,087 ng/m³) et 167 ng/l (0,167 ng/m³) pour la somme des 20 PFAS de l'arrêté du 11/01/2007,
- des analyses des eaux souterraines ont été réalisées par la société Tefal sur un réseau de piézomètres implantés sur site ainsi que dans des regards présents dans le drain sous l'usine Tefal. Les résultats d'analyses mettent en avant des concentrations en PFOA comprises entre :
 - 700 et 2 300 ng/l (0,7 et 2,3 ng/m³) en aval hydraulique du site des Granges,
 - 280 et 570 ng/l (0,28 et 0,57 ng/m³) en amont hydraulique de l'usine des Granges, comprises,
 - 215 et 3 190 ng/l (0,215 et 3,19 ng/m³) sous l'usine Tefal,
 - 163 et 217 ng/l (0,163 et 0,217 ng/m³) au niveau du lac des Pérouses localisé au sud est du site en amont hydraulique,
- le contrôle inopiné des rejets dans l'air réalisé fin novembre 2022 n'a pas mis en évidence de rejet de PFAS,
- l'entreprise Tefal a procédé à l'analyse de boues issues de la station d'épuration interne au site de production. Les résultats mettent en avant la présence de PFOA sans toutefois que les concentrations remettent en cause la filière d'élimination mise en place,
- les services de l'Etat en collaboration avec la fédération de pêche de la Haute-Savoie ont fait réaliser des analyses sur la chair de poissons sur le secteur de Rumilly et notamment la rivière du Dadon. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes recommande de ne pas consommer les poissons pêchés. Le lien avec l'impact du site Tefal sur son environnement n'est pas clairement établi.

5.4.3. Archives départementales de la Haute-Savoie

Sources :

- *lettre de l'inspecteur des installations classées au préfet de la Haute-Savoie, 05/03/1956,*
- *extrait du procès-verbal de la séance du conseil départemental de l'hygiène, 12/03/1956,*
- *lettre de la mairie de Rumilly au préfet de la Haute-Savoie, 29/11/1955.*

L'ensemble des documents consultés est présenté en Annexe V :

La lettre de l'inspecteur des installations classées au préfet de la Haute-Savoie datée du 05/03/1956 mentionne la présence de plusieurs lieux de stockage dans la ville de Rumilly entre 1953 (date du document le plus ancien) et 1958 (date de début d'exploitation de la décharge de Broise). L'extrait du procès-verbal de la séance du 12/03/1956 du conseil départemental de l'hygiène indique que la mairie missionne à cette époque un concessionnaire pour l'enlèvement des ordures ménagères qui les entrepose sur un terrain de son choix.

L'emplacement du stockage est validé par la mairie avant exploitation (lettre de la mairie de Rumilly au préfet de la Haute-Savoie, 29/11/1955) **mais il est stipulé que la mairie n'est plus responsable des ordures une fois enlevées.**

Aucune information n'est disponible concernant la présence d'une décharge au droit du site d'étude. Il apparaît probable les déchets stockés au droit du site d'étude soient des ordures ménagères provenant de la commune.

A noter que la date de début d'exploitation de la décharge de Broise (1958) coïncide avec la date d'exploitation en carrière du site d'étude. En revanche aucun document ne mentionne le remblaiement par des déchets.

5.5. Consultation des études géotechniques fournies par la société Tefal

5.5.1. Rapport d'étude géotechnique GEOPROJETS (1991)

- Contexte :

Le rapport est établi dans le but de définir les caractéristiques mécaniques du sous-sol afin d'optimiser les conditions d'exécution des fondations pour la construction du bâtiment P1 de la société Tefal.

- Investigations menées :
 - compilation de données bibliographiques,
 - investigations géoélectriques,
 - 7 sondages à la pelle mécanique de 2 à 3 m de profondeur,
 - 5 essais de pénétration statique de 7 à 25 m de profondeur,
 - 9 essais pressiométriques,
 - 2 sondages à la foreuse avec prélèvements de 25 m de profondeur.
- Interprétations et conclusion :

Le site est localisé au niveau de formations graveleuses d'origine fluvio-glaciaires. Le rapport mentionne au droit du terrain, une ancienne carrière de graviers de 20 m de hauteur maximum environ, remblayée jusqu'au niveau du terrain actuel. La carrière a été remblayée avec des déchets divers : argiles, ferrailles, ordures ménagères, etc... et exploité sans contrôle ni compactage.

Selon l'étude, la couche de déchets mesurerait 2,5 à 20 m d'épaisseur selon les localisations. Elle est recouverte par une couverture limono-argileuse végétalisée de 0,2 à 1 m d'épaisseur ou par des remblais dans les zones aménagées et par des graves compactes à matrice sableuse sur 0,5 à 2,5 m d'épaisseur dans les zones visiblement peu remaniées. La décharge semble s'étendre jusque sous la route à l'ouest du site. Aucune trace d'eau n'a été mesurée au droit de ces sondages.

La profondeur des déchets au droit de chaque forage est trop irrégulière pour tracer les iso-profondeurs de la base de la décharge. La localisation des sondages et la présence de déchets sont représentées sur la figure suivante.



Figure 8 : Localisation des sondages GEOPROJETS (1991)

5.5.2. Rapport d'étude géotechnique EQUATERRÉ (2001)

- Contexte :

Le rapport est établi dans le but de déterminer la faisabilité de fondations superficielles pour le magasin de vente du bâtiment P1 de la société Tefal.

- Investigations menées :
 - Compilation de données bibliographiques ;
 - Visite de site ;
 - 4 essais au pénétromètre statique dynamique 20 t.

- Interprétations et conclusion :

Le rapport mentionne une épaisseur importante de remblais reposant sur les alluvions fluvio-glaciaires. Une couche de remblais consolidés est présente en surface. Il est observé l'absence d'eau souterraine. L'ensemble des 4 sondages réalisés présentent des déchets à partir de 0,4 à 1,5 m de profondeur et jusqu'à plus de 10 m de profondeur.

La localisation des sondages est présentée sur la figure ci-après.

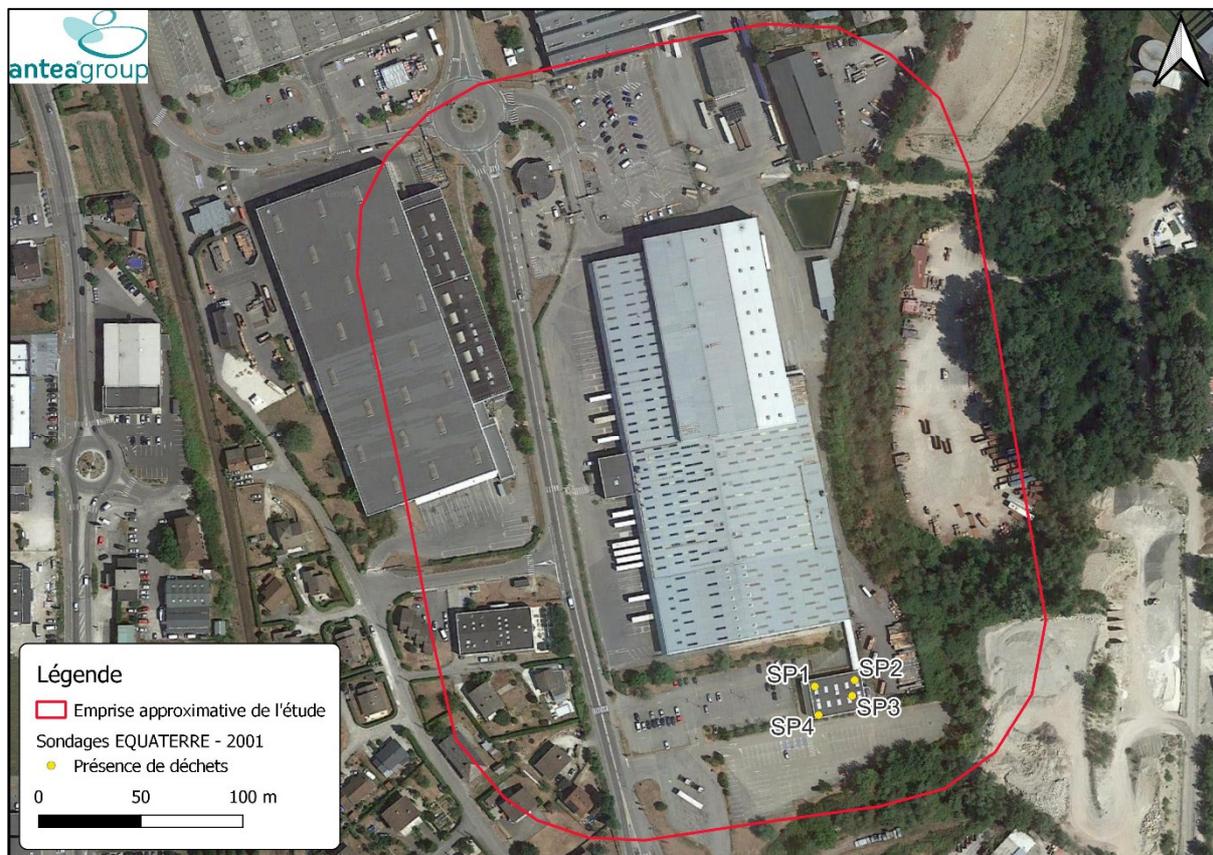


Figure 9 : Localisation des sondages EQUATERRE (2001)

Les investigations géotechniques ont mis en évidence la présence de déchets jusqu'à 20 m de profondeur et permettraient de définir la limite nord de la décharge.

Il est avéré que des déchets sont localisés sous la partie sud du bâtiment P1 et au sud de ce bâtiment au niveau du magasin de vente de la société Tefal en cohérence avec les interprétations des clichés aériens (voir paragraphe 5.3).

5.6. Synthèse de l'étude historique

5.6.1. Exploitants et propriétaires du site à travers le temps

Actuellement la mairie est propriétaire du terrain. La société Tefal est soumise à un bail emphytéotique.

Aucune donnée antérieure n'a été portée à la connaissance d'Antea Group.

5.6.2. Synthèse et chronologie des activités exercées

La synthèse et la chronologie des activités exercées au droit de la zone d'étude sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Source	Information
1937	IGN	Activité inconnue d'extraction ou de stockage au sud du site d'étude.
1953	Archives départementales	Zones de stockage d'ordures ménagères multiples sur la commune de Rumilly. Néanmoins le site d'étude n'est pas clairement identifié parmi ces zones.
1958	IGN	Exploitation de la zone de stockage ou d'extraction en carrière, début de l'exploitation de la décharge de Broise.
1985	IGN	Remblaiement de la carrière jusqu'au terrain naturel, construction de l'entrepôt de stockage P1 de la société Tefal.

D'après les éléments collectés, il semblerait qu'une partie de la zone d'étude ait été utilisée comme une décharge communale de 1937 jusqu'à 1958, date à laquelle la décharge de Broise a été ouverte.

Puis la zone est exploitée en carrière et remblayée avec des déchets divers jusqu'au terrain naturel en 1985.

A noter que l'extrait du procès-verbal de la séance du 12/03/1956 du conseil départemental de l'hygiène stipule que les déchets ne sont plus propriétés de la commune une fois collectés, et que les dépôts sont réalisés au sein de plusieurs terrains privés exploités par des tiers.

De même, de nombreuses carrières ont été exploitées le long du Chéran et sont susceptibles d'avoir été remblayées avec des déchets. L'ensemble de ces sites constituant des sources potentielles de pollution aux PFAS.

5.6.3. Configuration de la décharge

La décharge semble s'étendre :

- au nord : à proximité des sondages SPA1 et SPA2 réalisés par GEOTERRE en 1991,
- au sud : jusqu'à la voie longeant le nord du bâtiment de service informatique et de formation de la société Tefal (cf. clichés aériens),
- à l'ouest : jusqu'à l'avenue des Alpes (cf. clichés aériens),
- à l'est : à proximité de la carrière en exploitation localisée au sud-est du bâtiment P1 (cf. clichés aériens et visite de site).

D'après les études géotechniques, les déchets semblent présents sur 20 m de profondeur. Aucune couche imperméable ne semble avoir été mise en place en fond de stockage ou en surface.

L'étendue approximative de la décharge a été déterminée sur la base de l'emprise maximale de la carrière observée sur les clichés aériens de l'IGN et des données géotechniques. Il s'agit d'une emprise supposée : aucune information ne permet de confirmer que l'ensemble de la carrière a été remblayée avec des déchets. Elle est présentée sur la figure suivante :



Figure 10 : Emprise approximative de la décharge (source : vue aérienne IGN ; fond de plan : vue aérienne actuelle)

5.6.4. Identification des sources potentielles de pollution

Sur la base des informations collectées lors de cette étude, les activités de stockage de déchets suivantes sont susceptibles de contaminer les milieux par des PFAS :

- de 1937 à 1958 : activité de stockage en surface, supposée décharge communale d'ordures ménagères qui sont source de PFAS,
- de 1958 à 1985 : carrière remblayée avec des déchets divers. Les sondages géotechniques ont permis d'identifier des argiles, des morceaux de ferraille et des ordures ménagères. Une partie au moins de ces déchets est donc source de PFAS.

Cependant, aucune investigation n'a été mise à disposition d'Antea Group afin de confirmer ou quantifier un impact provenant de la zone d'étude.

6. Etude de vulnérabilité (A120)

L'étude de vulnérabilité des milieux vise à définir les contextes géologique, hydrogéologique et hydrographique du site, ainsi que les usages des eaux (souterraines et superficielles) au droit et à proximité du site, afin d'évaluer la vulnérabilité de l'environnement du site.

La vulnérabilité de la ressource en eau par rapport à la présence d'une contamination dans les sols est le résultat de l'existence de deux facteurs complémentaires :

- *le transfert : si la contamination peut migrer jusqu'à un point d'usage de l'eau (faible profondeur des eaux souterraines, point d'usage situé à proximité en aval hydraulique du site). Nous parlerons dans ce cas de vulnérabilité de la ressource en eau ;*
- *la cible : existence de point d'usage situé à proximité en aval hydraulique du site. En fonction du type d'usage (adduction d'eau potable, eau d'irrigation, adduction d'eau industrielle, ...) nous parlerons de sensibilité de la ressource en eau.*

6.1. Sources de renseignement

Les informations ci-après ont été recueillies au moyen des consultations :

- de la carte géologique de RUMILLY du BRGM au 1/50 000^{ème} numérotée 701,
- des bases de données du BRGM InfoTerre (« Dossiers de la banque de données du sous-sol et logs géologiques » et « Dossiers des eaux souterraines »), <https://www.infoterre.brgm.fr/>,
- des bases de données du site Geoportail, <http://www.geoportail.gouv.fr/>,
- des bases de données Géorisques (répertoriant les risques naturels et technologiques), www.georisques.gouv.fr/,
- du site internet de Météo Ciel, station météo de Bloye,
- du site de la fédération de pêche du 74,
- du site de l'office du tourisme de la ville de Rumilly,
- des documents fournis par le client.

6.2. Contexte géologique

6.2.1. Contexte géologique régional

D'après la carte géologique de RUMILLY n° 701 le site est localisé au droit des moraines de la glaciation würmienne (notées G3 sur la carte géologique, Figure 11 du paragraphe suivant).

La région est constituée d'un bassin d'avant pays dans lequel se déposent des roches sédimentaires issues de l'érosion des reliefs. Le substratum rocheux est constitué de molasse en fond de vallée fluviale, recouvert par les moraines argilo-limoneuses à blocs datant de la glaciation würmienne. L'épaisseur de ces moraines varie entre 0 et plus de 40 m à l'échelle de la région.

6.2.2. Contexte géologique local

D'après le site Infoterre, 6 sondages sont localisés aux alentours de l'ancienne décharge des Granges et Rizièr dans un rayon de 1 000 m, dont 4 permettent de nous renseigner sur la lithologie locale.

Les tableaux suivants fournissent les coupes lithologiques correspondantes.

Tableau 5 : Coupe géologique du forage BSS001TURV (350 m au Nord Est)

Profondeur (épaisseur)	Description des terrains
0 – 0,2	Terre limoneuse
0,2 – 2,5	Alluvions fins
2,5 – 7,0	Sable fin beige avec passes argileuses en fond

Tableau 6 : Coupe géologique du forage BSS001TURU (400 m au Nord Est)

Profondeur (épaisseur)	Description des terrains
0 – 0,2	Terre limoneuse
0,2 – 7,0	Alluvions grossiers

Tableau 7 : Coupe géologique du forage BSS001TURW (350 m au Nord Est)

Profondeur (épaisseur)	Description des terrains
0 – 0,2	Terre limoneuse
0,2 – 4,2	Alluvions fins
4,2 – 7,0	Sable fin

Tableau 8 : Coupe géologique du forage BSS001TURX (350 m au Nord Est)

Profondeur (épaisseur)	Description des terrains
0 – 0,2	Terre limoneuse
0,2 – 3,0	Alluvions fins
3,0 – 7,0	Sable fin

Les lithologies observées dans les sondages semblent correspondre aux alluvions du Chéran.

En tenant compte des données des sondages géotechniques, de l'analyse de la carte géologique et des sondages de la BSS, la lithologie susceptible d'être rencontrée au droit du site d'étude est :

- entre 0,2 et 2,5 m : graves à matrice sableuse, possibles remblais,
- après 2,5 m : alluvions constituant la moraine.

Selon les données collectées, les terrains présents au droit de la zone d'étude sont composés de matériaux plutôt grossiers et perméables. Par conséquent, les sols sont considérés comme vulnérable à une potentielle pollution.

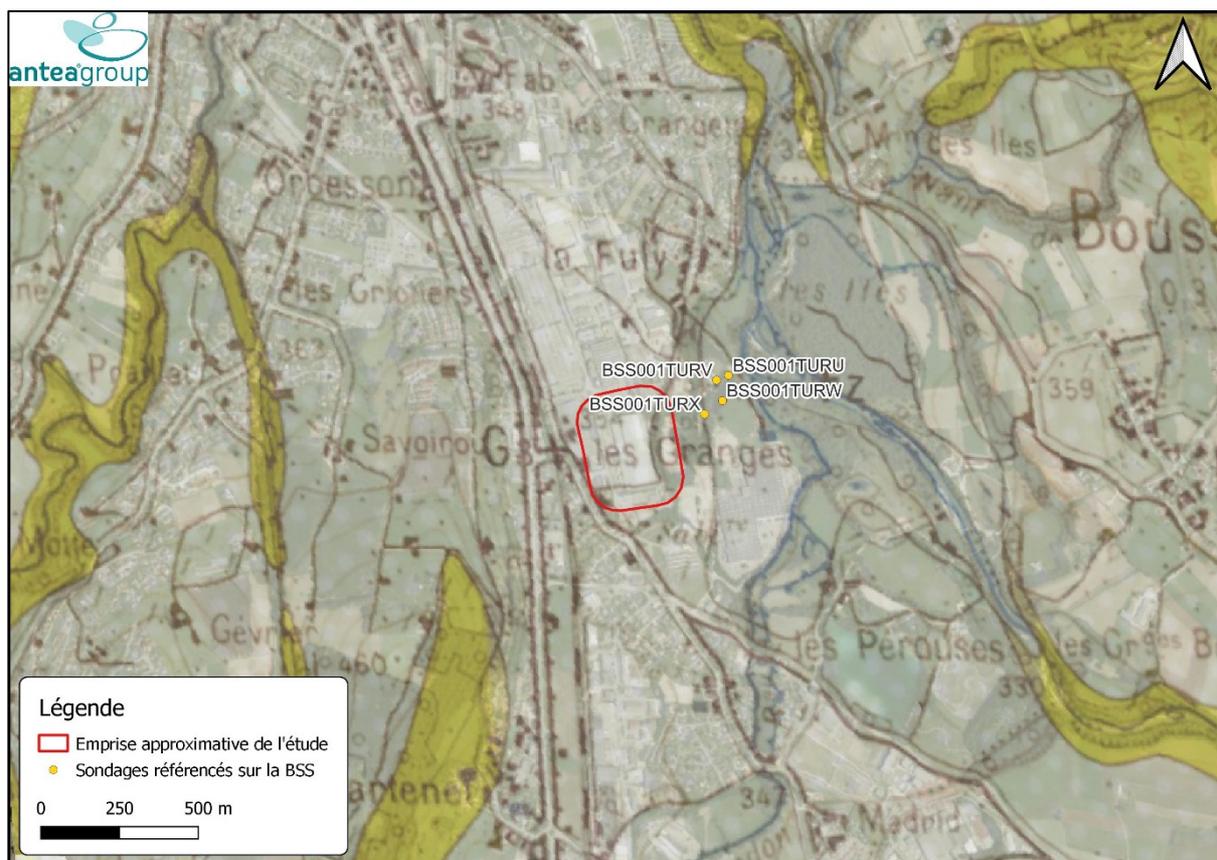


Figure 11 : Carte géologique de la région de Rumilly (source : carte géologique et BSS)

6.3. Contexte hydrologique

Les cours d'eau suivants sont localisés autour du site :

- **Nom inconnu** : localisé à environ 100 m à l'est du site. Il prend sa source au niveau du lieu-dit « Les Rizières » et se jette dans le Chéran à près de 900 m en aval,
- **Le Dadon** est localisé à environ 450 m à l'est du site,
- **Le Chéran** est localisé à environ 550 m à l'est du site.

A noter que le point d'eau de la base de loisirs de Rumilly est localisé à 500 m au sud-est du site d'étude.

Parmi ces cours d'eau, le cours d'eau de nom inconnu est considéré comme vulnérable à une pollution potentielle provenant du site en raison de sa proximité et de la topographie du secteur. Par ailleurs, le Chéran pourrait également être impacté en raison de la présence d'une relation nappe/rivière.

La figure suivante présente les cours d'eau à proximité du site.

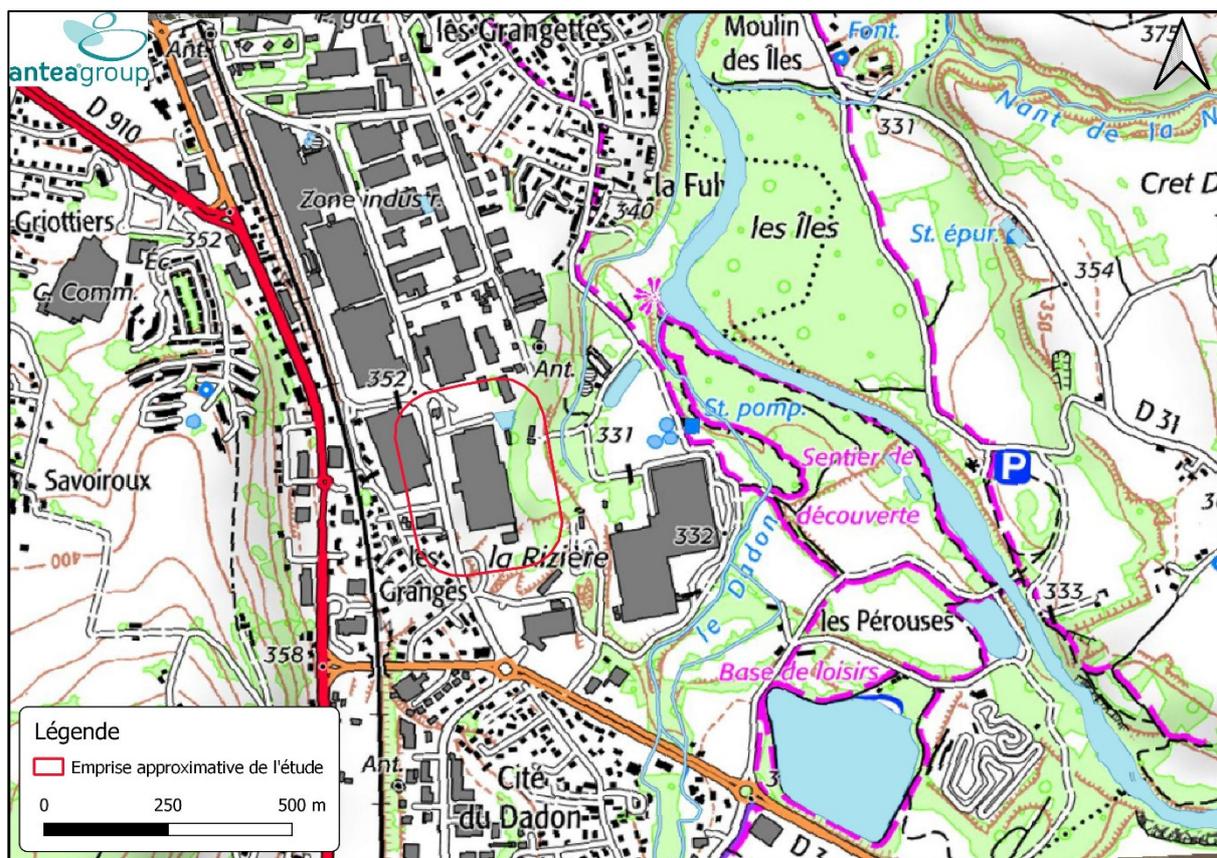


Figure 12 : Carte hydrologique du site d'étude (source : réseau hydrographique, Géoportail)

6.4. Contexte hydrogéologique

Le paragraphe porte sur les études suivantes :

Tableau 9 : Liste des études hydrogéologiques antérieures

Rapport	Contexte
Rapport géologique sur la définition des périmètres de protection des captages de Broise et la Diau alimentant la commune de Rumilly – Haute-Savoie, Monsieur Rampoux, 1997.	Le rapport est établi à la demande de la commune sur la base d'éléments bibliographiques et d'une visite de site.
Etude multithématique du bassin du Dadon, rapport d'état initial, réf : 2020017, SMIAC, 26 octobre 2021.	L'étude est établie dans le but de renforcer le bon fonctionnement du Dadon et des espaces associés. Elle est basée sur la compilation de données bibliographiques et l'acquisition de données de terrain (débit, mesures physico-chimiques, etc).
Rapport sur la caractérisation hydrogéologique de la ressource en eau souterraine du Département de la Haute-Savoie – région de l'Albanais, bassin versant du Fier aval, réf : R 40919, BRGM, mars 2001	L'étude est menée dans le but de caractériser les ressources en eau souterraine exploitées et exploitables pour l'approvisionnement en eau potable. Elle est basée sur la compilation de données bibliographiques et mises à disposition par les collectivités.

Le substratum de la région est molassique et de nature imperméable. Cette lithologie est recouverte par des sables d'altération issus des molasses ainsi que des moraines, cet ensemble étant susceptibles de constituer des réservoirs d'eau.

Néanmoins les formations réservoir n'accumulent pas d'eau. Elles sont drainées par des sources formées par la topographie, dont certaines s'écoulent dans le Chéran.

Les nappes captées dans les moraines correspondent à des dépressions locales dans le substratum molassique qui permettent la mise en place d'une réserve d'eau souterraines au sein d'une accumulation de sédiments fluvio-glaciaires.

La nappe de Madrid alimente la nappe des alluvions du Chéran et draine le Dadon.

Le site est localisé au droit de l'aquifère des alluvions fluvio-glaciaires de Madrid (n°516AK02 selon la BDLISA et n°542X2 selon l'Atlas hydrogéologique du bassin RMC). Il s'agit d'une dépression importante dans la molasse complétée par des sédiments fluvio-glaciaires. Cette masse d'eau correspond à la nappe de Madrid. Elle alimente la nappe d'accompagnement du Chéran et draine le cours d'eau le Dadon.

Au droit du site, les écoulements souterrains sont orientés vers le Nord/Nord-Est, dans la direction des lieu-dit « Les Pérousses » et « La Fuly » depuis le champ captant de Madrid (voir Figure suivante) d'après la piézométrie établie par la BSS en 2019.

Considérant cette carte piézométrique (Isopièze à environ 330 m NGF) et l'altitude du site (352 m NGF en moyenne), les eaux souterraines seraient présentes à plus de 20 m de profondeur. Cette information est cohérente avec l'absence d'eau à 10 m constatée lors de la réalisation des sondages géotechniques présentés dans les paragraphes 5.5.1 et 5.5.2.

Les études hydrogéologiques ont permis de mettre en évidence la présence de la nappe de Madrid localisée au sud de la zone d'étude. Les eaux souterraines sont localisées à près de 20 m et s'écoulent en direction du nord.

La nappe de Madrid est considérée comme moyennement vulnérable en raison de sa profondeur (supérieur à 20m) et de l'absence de recouvrement imperméable.

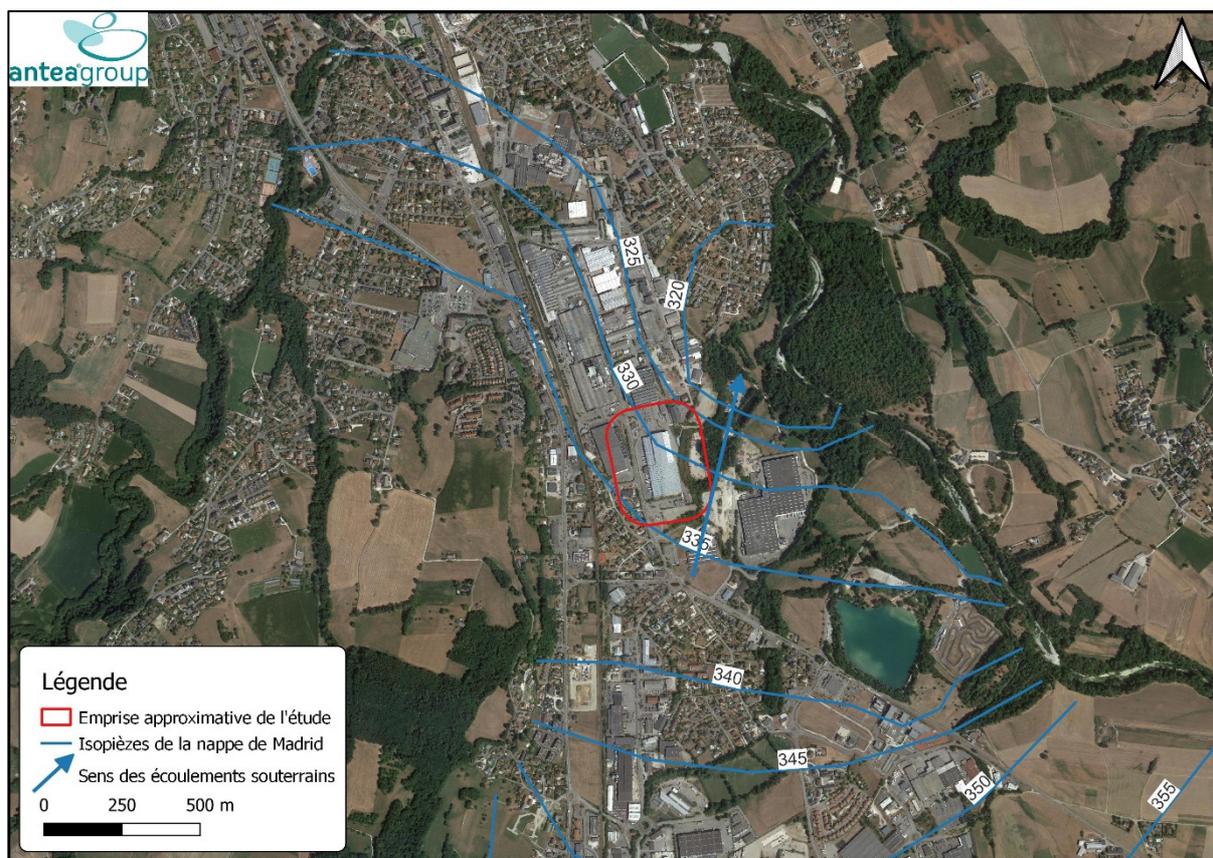


Figure 13 : Carte piézométrique de la zone d'étude (source : BRGM, 2019)

D'après la carte piézométrique et les données bibliographiques :

- le Dadon est drainé par la nappe,
- la nappe alimente le Chéran.

Compte tenu de la topographie et des données piézométriques :

- le lac de la base de loisir de Rumilly (altitude moyenne : 340 m NGF) est possiblement alimenté par remontée de nappe,
- le ruisseau de nom inconnu (altitude moyenne : 330 m NGF) ne semble pas être en relation avec la nappe, sauf à son extrémité sud.

6.5. Contexte météorologique

Les données météorologiques ont été collectées sur le site de Météo Ciel, à la station de Bloye située à environ 6 km au sud du site :

- Précipitations : les précipitations sont relativement importantes, avec 1206,8 mm de précipitations sur 117,3 jours par an,
- Température : la température moyenne annuelle n'excède pas ou peu 11°C, avec un minimal de 5,8°C et un maximal de 17°C,
- Direction des vents : la rose des vents montre une dominance des vents en provenance de l'est-sud-est en direction de l'ouest-nord-ouest d'une vitesse de 5 km. Des vents plus forts allant jusqu'à 28 km/h soufflent dans la direction nord-nord-est – sud-sud-ouest.

Au regard de ces données, une forte quantité d'eau est susceptible de pénétrer dans les sols pouvant ainsi favoriser la lixiviation de composés qui se trouvent en surface et dans les sols.

6.6. Cibles potentielles

6.6.1. Occupation du sol

Le site est localisé en zone à vocation industrielle (notée Ux1) du Plan local d'urbanisme (PLU) de la mairie de Rumilly (source : PLU en ligne – révisé le 29/09/2022) dans un secteur mixte de zones naturelles, agricoles, résidentielles et industrielles (voir Figure 14).

La figure suivante est extraite du site www.geoportail.gouv.fr et présente les bâtiments et le registre parcellaire graphique (2020) superposés sur le plan local d'urbanisme.

La zone naturelle du Chéran (notée N) est située en aval hydraulique du site d'étude en considérant les eaux de surface et souterraines. **Elle est vulnérable à une pollution potentielle en provenance directe du site via les eaux de surface et souterraines.**

Une zone résidentielle et des parcelles agricoles sont localisées au nord-est du site d'étude, en aval hydraulique du site d'étude en considérant les eaux souterraines. **Ces zones sont vulnérables à une pollution potentielle en provenance directe du site via les eaux souterraines. Elles sont soumises à un risque en cas de présence de puits destinés à l'arrosage des cultures ou bien à l'usage de particuliers.**

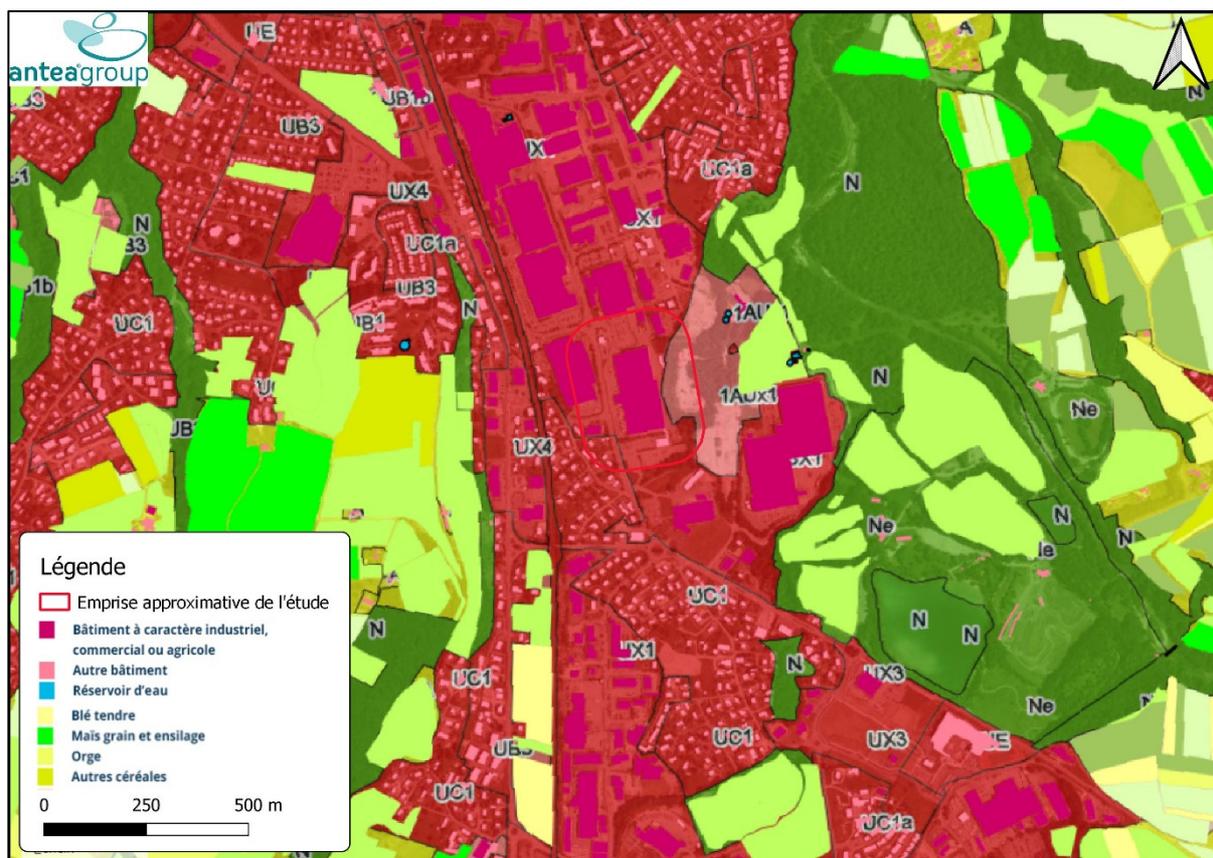


Figure 14 : Plan d'occupation des sols de la zone d'étude (source : Corine Land Cover, Geoportail)

A noter la présence de 4 réservoirs d'eau à l'est du site d'étude. Ils sont référencés à une altitude moyenne de 330 m NGF.

6.6.2. Exploitation des eaux souterraines

Les cibles potentielles pour l'exploitation des nappes souterraines, recensées dans un rayon d'un kilomètre autour du site sur le site Atlasante et dans les bases de données InfoTerre du BRGM, sont décrites ci-après.

Captages pour l'Alimentation en Eau Potables (AEP)

Le site n'est pas localisé au sein de périmètres de protection du captage AEP.

Cependant, un captage AEP est référencé à proximité du site d'étude : **le captage de Madrid**. Il est situé à environ 900 m du site au sud en amont hydraulique supposé, par conséquent **il n'est pas considéré comme vulnérable**.

Le captage AEP de Broise est localisé à près de 3,5 km du site d'étude. Compte tenu du sens de l'écoulement des eaux souterraines en direction du Chéran, **il n'est pas considéré comme vulnérable**.

D'après le rapport concernant la création d'un puits à drains rayonnant sur le site de la Rizière à Rumilly, réf : TB./S.V./586, RESURGENCE en date du 15/04/2011, un puits à drains rayonnants est mis en place en 2011 à près de 500 m à l'est du site d'étude. Il est situé à 8 m de profondeur dans les alluvions. Le puits devait permettre à la ville de Rumilly et à l'industrie CPF de soutenir la demande en

eau en cas de sécheresse. A ce jour ce puits n'est pas utilisé, son débit maximal exploitable étant trop faible.

Puits de particulier

A la lecture des bases de données en libre accès sur internet, aucune information ne permet de conclure sur l'exploitation de sources ou de puits chez les particuliers à proximité du site, en aval hydraulique dans le nord du hameau de Broise (rive nord du ruisseau inconnu).

Toutefois, l'enquête de voisinage opérée dans le cadre de la présente étude va permettre de recenser ce type d'usage.

D'après les données piézométriques du BRGM, la nappe se situe à plus de 20 m de profondeur au droit du hameau. La présence de puits appartenant à des particuliers est peu probable.

Puits agricoles

Selon les informations provenant de la BSS et de la commune, aucun puits n'a été recensé à proximité de la zone d'étude.

Il n'est pas possible d'exclure strictement la présence de puits non recensés. D'après les données piézométriques du BRGM, la nappe se situe à près de 7 m de profondeur au droit des parcelles agricoles localisées au nord-est du site d'étude. La présence de puits destinés à l'arrosage des cultures est probable.

Captages pour l'Alimentation en Eau Industrielle (AEI)

D'après les données BSS, aucun captage AEI n'est recensé dans un rayon d'1 km autour du site d'étude.

A noter que deux puits sont répertoriés à environ 500 m au sud-est en amont latéral hydraulique du site. Aucune information sur leur usage n'est disponible. Compte tenu de leur position hydraulique, ils ne constituent pas des cibles pour notre étude.

Une station de pompage est référencée sur la carte IGN à l'est du site, à proximité du Dadon. Elle correspond à 2 des 4 réservoirs identifiés dans le paragraphe 6.6.1. Aucune information n'est disponible sur cette station.

La figure suivante montre les usages identifiés ainsi que le sens d'écoulement supposé des eaux souterraines autour de la zone d'étude.



Figure 15 : Localisation du captage de Madrid, des puits et sens d'écoulement de la nappe (source : Atlasanté et BSS)

6.6.3. Exploitation des eaux superficielles

Les usages identifiés au droit des cours et plans d'eau recensés dans un rayon d'un kilomètre autour du site sont décrits dans les paragraphes ci-après.

Prises d'eau pour l'Alimentation en Eau Potables (AEP)

Aucun AEP n'est référencé à proximité de la zone d'étude.

Prises d'eau pour l'Alimentation en Eau Industrielle (AEI)

Aucune prise d'eau AEI n'est localisé à proximité de la zone d'étude.

A noter la présence de 2 réservoirs d'eau à l'est du site d'étude à proximité immédiate du cours d'eau de nom inconnu. Leur usage n'est pas connu.

Activités récréatives

Des activités de pêche et d'eau vive (canoraft, canyoning...) ont lieu dans le Chéran d'après le site de la fédération de pêche du 74 et le site de l'office du tourisme de Rumilly.

Des activités de promenade et de baignade ont lieu dans le plan d'eau de la base de loisir de Rumilly d'après les références Google Maps.

6.6.4. Zones naturelles d'intérêt soumises à protection

Des recherches ont été effectuées sur le site internet Infoterre et sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (inpn.mnhn.fr) pour définir les éventuelles espaces protégés et zones naturelles remarquables au niveau du site d'étude.

Aucune zone naturelle protégée n'est référencée à proximité et sur le site d'étude.

6.6.5. Risques naturels et technologiques

D'après la base de données du site internet www.géorisques.gouv.fr, le site :

- n'est pas situé à l'intérieur de la zone d'aléa d'inondation,
- n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain,
- est situé en limite nord d'une zone d'aléas faible et en limite ouest d'une zone d'aléas moyen de glissement de terrain,
- est situé en secteur de sismicité de niveau 4 (moyen),
- est situé en zone d'aléa gonflement retrait des argiles de niveau faible,
- n'est pas situé à l'intérieur d'un périmètre de prévention des risques technologiques.

Le site n'est pas soumis au risque d'inondation, par conséquent, le transfert d'éventuels polluants en provenance direct du site par remontée de nappe et/ou débordement de rivière est nul.

6.7. Enquête de voisinage

Pour compléter les données collectés, une enquête de voisinage a été réalisée du 20 septembre au 13 octobre afin de recenser les usages des milieux (sols, eaux souterraines et superficielles) dans le sud du secteur de la Fuly.

La figure suivante montre l'emprise de l'enquête de voisinage.

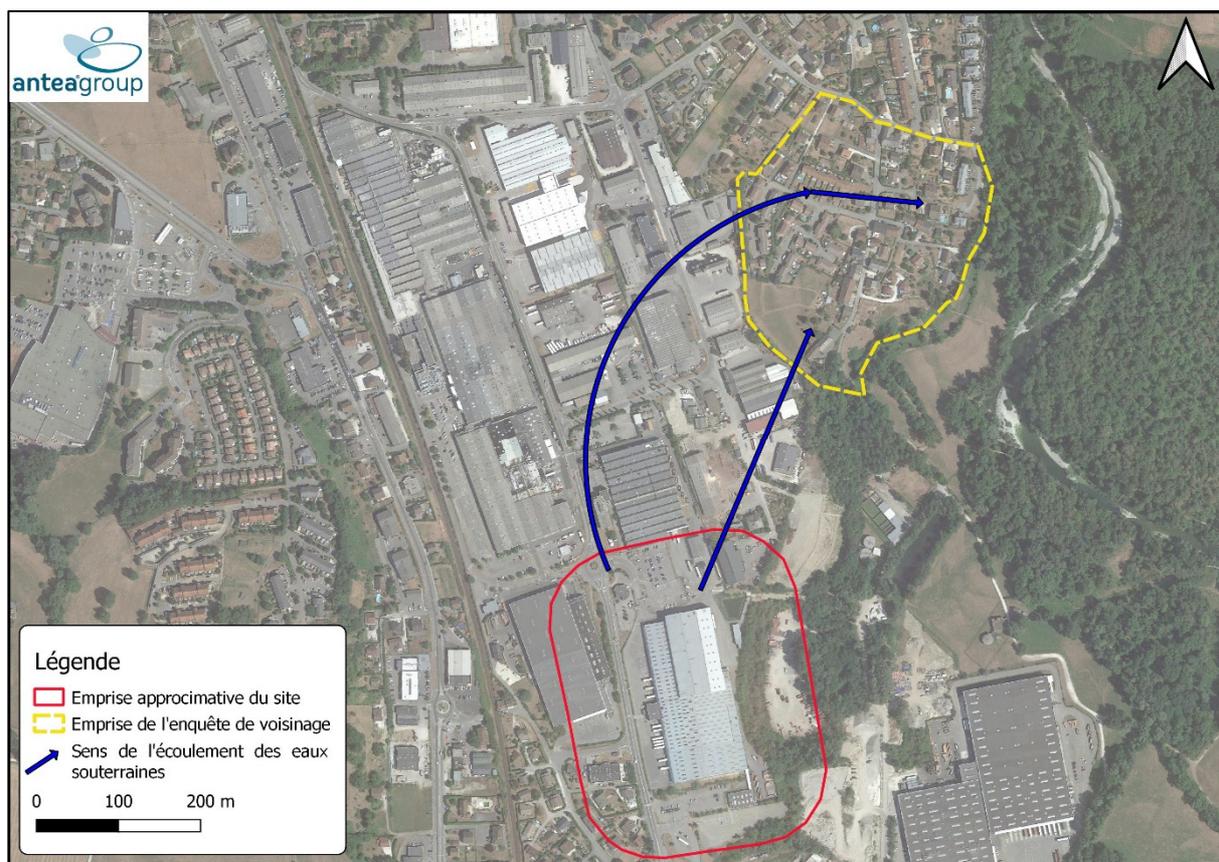


Figure 16 : Emprise de l'enquête de voisinage et du levé de doute

6.7.1. Méthodologie

L'enquête de voisinage comporte plusieurs phases, à savoir :

- **Préparation des documents**

Deux documents, validés par la Communauté de Communes, ont été élaborés pour identifier les usages des milieux : un courrier d'information et un questionnaire.

Ce dernier abordera les thématiques suivantes :

- Eaux : présence d'une source ou d'un puits sur la propriété, ses caractéristiques et son usage
- Sols : présence de piscine, de potager ou d'élevage et habitude de consommation.

- **Envoi de lettre d'information – mercredi 13 septembre 2023**

En amont des passages sur zone, une lettre d'information a été transmise à la population par la Communauté de Communes Terre de Savoie. Ce document expose le contexte de l'étude et introduit les passages prochains des intervenants Antea Group.

- **Premier passage de l'enquête – mercredi 20 septembre 2023**

Ce premier passage vise l'ensemble de la population présente dans le périmètre de l'enquête de voisinage. Le jour du mercredi a été choisi afin de rencontrer un maximum d'habitants.

Durant cette opération, du « porte-à-porte » a été opéré. Ainsi, les enquêteurs ont pu compléter le questionnaire « en direct » et remettre le courrier d'information « en main propre ».

Dans le cas de l'absence de l'occupant, les documents ont été postés dans les boîtes aux lettres avec une enveloppe affranchie et adressée.

- **Deuxième passage de l'enquête – jeudi 28 septembre 2023**

Ce second passage vise les habitants n'ayant pas encore répondu à l'enquête. Un jour autre que le mercredi a été choisi afin de rencontrer des personnes différentes.

La même méthodologie de « porte-à-porte » a été adoptée.

- **Réception de réponses par courrier – jusqu'au 13 octobre 2023**

Les réponses par courrier ont été collectés jusqu'à 2 semaines suivant le second passage à la Fuly.

6.7.2. Résultats

La trame ayant servi de support à cette enquête est présentée en annexe 6.

L'enquête de voisinage a permis de collecter les informations suivantes :

Tableau 10 : Synthèse de l'enquête de voisinage

Habitation		Puits			Piscine			Consommation fruits et légumes autoproduits / élevage				
Date de construction de la maison	Recouvrement des sols en périphérie immédiate	Présence puits (O/N)	Usage	Usage direct de l'eau	Dispositif de stockage	Présence piscine (O/N)	Provenance de l'eau	Consommation fruits et légumes autoproduits (O/N)?	Nature des légumes provenant en grande partie du jardin	Elevage ? (O/N)	Provenance de la nourriture donnée	Quantité d'aliments autoproduits d'origine animale consommée/mois
1962	herbes, goudron	N				N		N		N		
1967	herbes, sol nu	N				N		N		N		
	pas d'extérieur	N										
1900	cour en béton	O	NON	aucun				O		N		
1900	herbes, arbres, dalle béton	N				N		O	Cerises, prunes	N		
1970	dalle béton, goudron	N				N		N		N		
2007	gravier, enrobé, herbe	N				O	robinet + pluie	N		N		
1969	drain, graviers	N				N		N		N		
2012	béton, herbe	N				N		N		N		
2012	Herbe, terrasse béton et bois	N				N		N		N		
>2012	herbe, enrobé	N				N		O	Potager / verger 3%	N		
2017-2018	Herbe	N				N		O	Verger	N		
1967	herbe, enrobé	N				N		O		N		
1969	herbe + goudron	N				N		N		N		
1973	Terrasse, pavés, béton	N				N		O	Fruits petits arbres	N		
1970	terre, herbe, cailloux	N				O	Robinet	O	X	N		
1883	herbe	N				N		N		N		
1974	herbe, enrobé	N				N		O	X	N		
1870	herbe	O	oui	arrosage verger		N		O	Figue kiwi	O	Commerce	
	herbe	N				O	Robinet + eau de pluie	O	80%	N		
	terre herbe	N				O	Robinet	N		N		
2000	herbe	N				O	Eau de pluie	N		N		
		N				N		N		N		
2014	terrasse dalle béton + bois	N				N		N		N		
2014	herbes, terrasse avec dalles	N				N		N		N		
	herbe, graviers	N				N		N		N		
Très vieille	herbes, terrasse béton, goudron route	N				N		O		N		
<1900	herbe, cour pavés auto bloquants	N				N		O	Tomates, courgettes, haricots, aubergine, concombre	N		
1800	herbe, graviers	O	NON	aucun		N		O (arrosage avec eau de pluie)		O (chèvres)	sur place	
2010	gravier, gazon, terrasse bois	N				N		O	Herbes aromatiques	N		
2008	herbe, gravier, dalle	N				N		N		N		
1949	herbe	N				N		O	1%	N		
1930	herbe	N				N		O	verger 1%	N		
2010	graviers, herbe	N				N		O	5%	N		
1971	béton, goudron	N				N		O	Légumes de saison	N		
1900	pelouse et dalle béton	N				N		O	arbres fruitiers	N		
2014		N				N		N		N		
2014		N				N		N		N		

* en gris : information non divulguée ou absence d'information

6.7.1. Interprétation

Tableau 11 : L'enquête de voisinage en chiffre

Nombre	... Comme le nombre de ...
93	Logements visés par l'étude
28	habitants rencontrés directement
38 soit 40,9%	réponses totales collectées
3	puits identifiés
5	piscines identifiées
17	potagers ou vergers identifiés
1	élevages

Ainsi, la mission a permis de recenser la présence de 3 puits, d'un puits agricole ainsi que l'usage sensible des sols. Aucune information n'a pu être collectée concernant l'usage de 2 de ces points d'eau, le dernier étant utilisé à des fins d'arrosage de verger.

Le premier point d'eau de particulier est situé à environ 410 m au nord-est.

Selon les résidents, aucune piscine n'est remplie avec l'eau de puits.

A noter que peu d'information ont été récupérées concernant les caractéristiques techniques des points d'eau.

XXXX

Figure 17 : Emprise de l'enquête de voisinage

6.8. Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Les principaux milieux de transfert d'une éventuelle pollution en PFAS provenant des sols et des eaux souterraines d'un site sont :

- les sols, permettant notamment la migration des polluants des sols vers la nappe par infiltration et vers les eaux de surface par ruissellement,
- la nappe permettant la migration des polluants vers l'aval du site ainsi que dans les eaux de surface.

La vulnérabilité et la sensibilité des milieux sur la zone d'étude est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Synthèse de la vulnérabilité et de la sensibilité des milieux naturels

Milieux	Vulnérabilité	Sensibilité
Sols	<u>FORTE</u> Des zones sont végétalisées, absence de recouvrement imperméable.	<u>MOYENNE</u> Site en zone industrielle, proximité avec une zone naturelle et des habitations, avec potagers et élevages
Eaux souterraines	<u>FORTE</u> Nappe de Madrid présente à une vingtaine de mètres de profondeur. Absence de couverture étanche sur et sous les dépôts de déchets et présence de déchets jusqu'à 20m de profondeur soit au toit de la nappe	<u>FORTE</u> Absence de captage AEP en aval rapproché. Présence de puits particuliers en aval de la zone d'étude (environ 410 m du bâtiment TEFAL).
Eaux superficielles	<u>FORTE</u> Le cours d'eau s'écoulant à 100 m à l'est du site et rejoignant le Chéran à 900m en aval hydraulique (au nord). Il ne semble pas être en relation avec la nappe.	<u>MOYENNE</u> Un réservoir d'eau d'usage inconnu recensé à proximité du cours d'eau. Une activité récréative est recensée pour les eaux superficielles sur le Chéran et sur le plan d'eau de Rumilly. Les eaux superficielles sont incluses dans des zones naturelles selon le PLU de Rumilly.
Zones naturelles protégées	<u>FAIBLE</u> Aucune zone remarquable n'est référencée autour du site	<u>FAIBLE à MOYENNE</u> Excepté la zone naturelle (non protégée) identifiée du PLU de Rumilly, aucune zone naturelle protégée n'est référencée autour du site

7. Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations (A130)

Les paragraphes suivants présentent successivement le schéma conceptuel initial déduit de la recherche documentaire et de la visite de site d'une part, et le programme prévisionnel d'investigations en vue de l'identification des éventuels impacts en lien avec les sources potentielles de pollution retenues d'autre part.

7.1. Schéma conceptuel initial sur site

Le schéma conceptuel d'un site consiste à établir, sur la base des données existantes, un bilan factuel de l'état environnemental des milieux.

D'après la méthodologie de gestion des sites et sols pollués du MEDDE, il doit permettre d'appréhender l'état de pollution des milieux et des voies d'exposition au regard d'un aménagement.

Il a pour objectifs de préciser :

- les **sources potentielles de pollution** contenant des PFAS,
- les différents **milieux de transfert** des PFAS vers un point d'exposition,
- les **cibles** situées au point d'exposition.

Les sources de pollution, milieux de transfert et cibles sont présentés pour l'usage futur dans les paragraphes ci-dessous. Le schéma conceptuel est présenté en fin de paragraphe.

7.1.1. Sources potentielles de pollution

Les sources potentielles de pollutions retenues à la suite de l'étude historique et documentaire sont présentées dans le chapitre 5.6.4.

Historiquement, il s'agit des déchets enfouis au droit de la zone d'étude.

7.1.2. Voie de transfert

Les vecteurs de transfert (matérialisés par des flèches dans le schéma conceptuel) représentent les voies de migration des substances dans les différents milieux considérés (transfert par envol de poussières, transfert via un dégazage des sols et/ou des eaux souterraines...).

A ce stade de l'étude les vecteurs théoriques retenus sont :

1. « Transfert potentiel de composés des sols vers les eaux souterraines » : en raison de la lithologie fortement perméable, de la solubilité des PFAS et de la probable absence de couverture imperméable.

Les vecteurs théoriques non retenus sont :

1. « Transfert à travers les canalisations d'eau potable circulant sur le site » car les canalisations ont vraisemblablement été mises en place après le remblaiement de la carrière, au-dessus du

niveau des déchets, et posées dans des tranchées remblayées avec des matériaux d'apports. Par conséquent les transferts à travers les canalisations d'eau potable sont envisageables mais très faiblement probable ;

2. « Contact direct et ingestion de sols » en raison de la présence de sols non recouverts susceptibles d'être en contact direct avec les usagers de la zone d'étude ;
3. « Envol de poussières des sols de surface non recouverts » en raison de la présence de sols recouverts (béton, enrobé ou terres végétale) ;
4. « Transfert et dégazage de composés volatils depuis les sols » en raison du fait que les PFAS ne sont pas volatils ;
5. « Transfert et dégazage depuis les eaux souterraines » en raison du fait que les PFAS ne sont pas ou peu volatils.
6. « Transfert de composés présents dans les sols vers les végétaux » en raison de l'absence de parcelles cultivées au droit de la zone d'étude ;
7. « Contact direct et/ou ingestion d'eaux de surface » en raison de l'absence d'exploitation des eaux superficielles sur site ;

7.1.3. Cibles

Les cibles prises en compte sont les salariés qui exercent leur activité sur le site.

Ces cibles correspondent aux usagers les plus sensibles en termes d'exposition puisqu'elles correspondent à un salarié travaillant quotidiennement dans les bâtiments existants.

Il est nécessaire également de considérer les milieux sols et eaux souterraines.

7.1.4. Voies d'exposition et scénarii retenus

Le tableau ci-dessous présente les scénarii d'exposition pertinents proposés (scénarii potentiels) à ce stade du diagnostic. Il pose les hypothèses de travail sur lesquelles se fondent les choix de conclusion de ce diagnostic du site et/ou des recommandations d'investigations d'éventuelles phases ultérieures.

Tableau 13 : Scénarii d'exposition retenus sur site

	Modalités d'exposition	Voies d'exposition
Ingestion de sols de surface	Présence de terrain non recouvert	Non retenue
Ingestion indirecte de végétaux aériens et/ou racinaires autoproduits	Absence de cultures	Non retenue
Ingestion d'eau de nappe	Absence de puits	Non retenue
Ingestion d'eau du robinet	Présence d'un tronçon de canalisation alimentant les bâtiments passant au droit d'un casier de stockage	Non retenue
Contact, ingestion d'eau de surface	Aucune activité sur les 2 petits cours d'eau traversant le site	Non retenue
Inhalation de composés volatils issus du sol ou des eaux souterraines dans l'air intérieur de bâtiments	PFAS non ou peu volatils	Non retenue

	Modalités d'exposition	Voies d'exposition
Inhalation de composés volatils issus du sol dans l'air extérieur	PFAS non ou peu volatils	Non retenue
Ingestion de denrées alimentaires non végétale	Aucune denrée alimentaire n'est produite par le site	Non retenue

7.2. Schéma conceptuel initial hors site

7.2.1. Sources potentielles de pollution

Hors zone d'étude, aucune source de pollution en PFAS n'a été identifiée dans le cadre de l'étude documentaire.

Dans ce cas, la source potentielle de pollution serait incluse dans la zone d'étude et migrerait hors site via des voies de transfert : circulation d'eaux souterraines.

7.2.2. Voie de transfert

Les vecteurs de transfert (matérialisés par des flèches dans le schéma conceptuel) représentent les voies de migration des substances dans les différents milieux considérés (transfert par envol de poussières, transfert via un dégazage des sols et/ou des eaux souterraines...).

A ce stade de l'étude les vecteurs théoriques retenus sont :

1. « Transfert potentiel de composés via les eaux souterraines » : en raison du transfert de polluants vers les eaux souterraines sur site, puis migration d'eau contaminées hors site par les écoulements d'eaux souterraines.
2. « Transfert de composés présents dans les sols vers les végétaux » en raison de la présence de parcelles cultivées et de l'utilisation potentielle de la nappe pour arroser les cultures ;
3. « Accumulation de composés présents dans les denrées alimentaires, aussi bien végétales qu'animales » en cas d'arrosage de la végétation par des eaux contaminées, d'ingestion de composés contaminés par des animaux et de l'accumulation des substances dans les poissons ;

Les vecteurs théoriques non retenus sont :

1. « Contact direct et ingestion de sols » en raison de l'absence de sols de surface contaminé par les PFAS ;
2. « Contact direct et ingestion d'eaux de surface » en raison de l'absence de passage d'eau de surface au droit de la zone d'étude ;
3. « Envol de poussières des sols de surface non recouverts » en raison l'absence de terrains non-recouvert ;
4. « Transfert et dégazage de composés volatils depuis les sols » en raison du fait que les PFAS ne sont pas ou peu volatils ;
5. « Transfert et dégazage depuis les eaux souterraines » en raison du fait que les PFAS ne sont pas ou peu volatils.
6. « Transfert à travers les canalisations d'eau potable circulant sur le site » en raison de l'absence de canalisation provenant du site et desservant les environs ;

7.2.3. Cibles

Les cibles prises en compte dans le schéma conceptuel à ce stade sont les suivantes :

- Les résidents (adultes et enfants) des habitations situées en aval ou aval-latéral hydraulique (eaux souterraines et superficielles) par rapport à la zone d'étude,
- Les usagers du Chéran.

7.2.4. Voies d'exposition et scénarii retenus

Le tableau ci-dessous présente les scénarii d'exposition pertinents proposés (scénarii potentiels) à ce stade du diagnostic. Il pose les hypothèses de travail sur lesquelles se fondent les choix de conclusion de ce diagnostic du site et/ou des recommandations d'investigations d'éventuelles phases ultérieures.

Tableau 14 : Scénarii d'exposition retenus

	Modalités d'exposition	Voies d'exposition
Ingestion de sols de surface	Présence de recouvrement étanches ou sains	Non retenue
Ingestion de végétaux aériens et/ou racinaires autoproduits	Présence de cultures	Retenue
Ingestion d'eau de nappe	Présence de puits en aval hydraulique	Retenue
Ingestion d'eau du robinet	Absence de canalisation AEP provenant de la zone d'étude	Non retenue
Contact, ingestion d'eau de surface	Présence d'une activité de pêche dans le Chéran	Retenue
Inhalation de composés volatils issus du sol ou des eaux souterraines dans l'air intérieur de bâtiments	PFAS non ou peu volatils	Non retenue
Inhalation de composés volatils issus du sol dans l'air extérieur	PFAS non ou peu volatils	Non retenue
Ingestion de denrées alimentaires non végétales	Présence d'une activité de pêche dans le Chéran	Retenue

Sur la base des informations connues concernant les activités à proximité du site, les scénarii d'exposition retenus sont l'ingestion indirecte de végétaux aériens et/ou racinaires autoproduits et de denrées alimentaires ainsi que l'inhalation de poussières lors du brassage des terres agricoles.

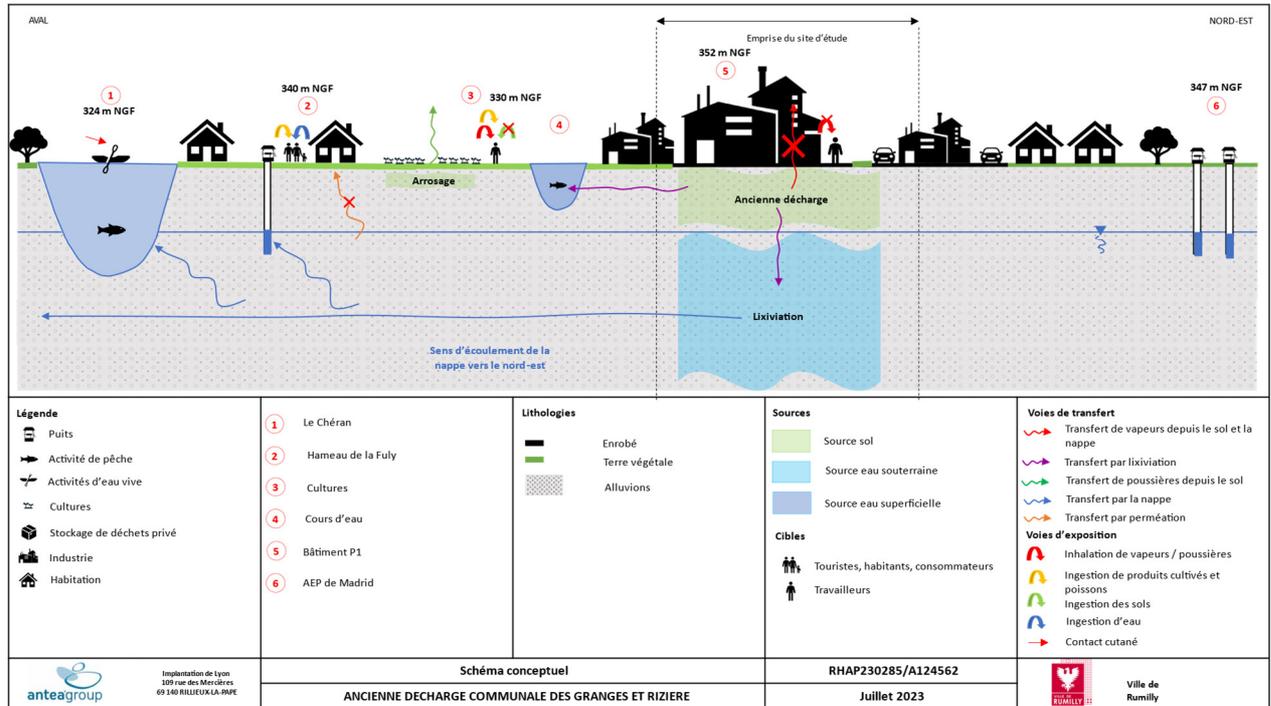


Figure 18 : Schéma conceptuel initial de l'ancienne décharge communale de Granges et Rizière

7.3. Programme d'investigations

Dans un premier temps, Antea Group recommande à la commune de Rumilly de se mettre en relation avec l'entreprise TEFAL. En effet, cette entreprise est exploitante de la zone d'étude et est également visé par la préfecture dans le cadre de la démarche PFAS. Ainsi, des investigations ont déjà été menées.

Dans un second temps, un programme d'investigations pourra potentiellement être proposé en fonction de la réponse de TEFAL.

Enfin, selon les résultats de l'ensemble des études, des prélèvements pourront potentiellement être recommandés au droit des puits particuliers identifiés lors de l'enquête de voisinage.

8. Conclusions

- **Contexte :**

Les services de l'État ont engagé une action régionale pour identifier les zones potentiellement concernées par des concentrations en PFAS dans l'environnement. Des concentrations en PFAS dans les eaux souterraines au droit de captages d'alimentation en eau potable supérieur à la récente valeur de référence ont été relevés entraînant la déconnexion des captages contaminés comme mesure de gestion à court terme.

C'est dans ce cadre-là que la Ville de Rumilly a reçu un courrier de la préfecture demandant de considérer le site de l'ancienne carrière au niveau des zones d'activités des « Granges » et de la « Rizièr » vis-à-vis d'une potentielle pollution par les PFAS du fait de la présence reconnue d'une ancienne décharge communale. La localisation de cette décharge serait sous l'actuel bâtiment « P1 » de la société Tefal (sud du site des Granges) et en périphérie.

- **Synthèse de l'étude historique et documentaire :**

La consultation des bases de données a permis de mettre en évidence 21 sites BASIAS potentiellement émetteur de PFAS dans un rayon de 1km autour de l'ancienne décharge municipale des Granges et Rizièr. La majorité de ces sites sont localisés en aval ou en latéral hydraulique de la zone d'étude. De la même manière, l'ICPE n°6104679 (Tefal) localisée au droit de la zone d'étude est également susceptible d'impacter l'environnement en PFAS.

Par ailleurs, les informations collectées via les archives et les photos aériennes ont permis de mettre en évidence :

- la présence d'une décharge à proximité de la zone d'étude entre a minima 1937 et 1958. Elle accueille vraisemblablement les ordures ménagères de la ville de Rumilly. L'extrait du procès-verbal de la séance du 12/03/1956 du conseil départemental de l'hygiène mentionne qu'avant 1958, la collecte des déchets de la ville de Rumilly est assurée par des tiers et qu'aussitôt enlevés, les déchets n'étaient plus propriétés de la Ville. Les concessionnaires pouvaient stocker les déchets sur des lieux choisis par leurs soins mais validés par la mairie. Par la suite, une activité d'extraction de matériaux a été mise en place. En 1985, la carrière est remblayée jusqu'au terrain naturel et le bâtiment P1 est construit. La décharge et les remblais de la carrière constituent une source de pollution potentielle aux PFAS au droit du site,
- la présence avérée d'un impact mis en évidence par l'inspection des installations classées dans les eaux résiduaires du site Tefal rejetées au Chéran et dans les eaux souterraines issues du réseau de piézomètres implantés sur site ainsi que des regards présents dans le drain sous l'usine Tefal.

D'autre part, des études géotechniques faites pour le compte de Tefal ont permis de confirmer la présence de déchets dans les sols. Les investigations réalisées au droit de l'actuel bâtiment P1 (partie sud du bâtiment) et du magasin de vente (sud de P1) ont mis en évidence la présence de déchets entre 2,5 et 20 m d'épaisseur selon les sondages recouverte par des matériaux plus ou moins imperméable. L'étendue de la décharge a été appréciée approximativement à l'aide des photos aériennes et des sondages et serait de l'ordre de 33 664m². Les déchets retrouvés sont de nature diverse : argiles, ferrailles, ordures ménagères, etc... Ils constituent une source de pollution potentielle aux PFAS au droit du site.

- **Synthèse de l'étude de vulnérabilité**

Dans un second temps, l'étude de vulnérabilité, incluant une enquête de voisinage, a montré les éléments suivants pour chaque milieu étudié :

- Sols : vulnérabilité élevée et sensibilité moyenne,
- Eaux souterraines : vulnérabilité et sensibilité élevée,
- Eaux superficielles : vulnérabilité élevée et sensibilité moyenne,

9. Recommandations et limites

Compte tenu de la présence potentielle de PFAS au droit de l'ancienne décharge, il est nécessaire de réaliser des investigations afin de vérifier la présence de PFAS dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Néanmoins, Antea Group recommande à la Commune de Rumilly dans un premier temps de se mettre en contact avec la société TEFAL, exploitante de la zone d'étude et également visé par la préfecture dans le cadre de cette démarche PFAS, afin de connaître les études et investigations déjà réalisées, ainsi que leurs résultats

Ensuite, en fonction des investigations réalisées pour le compte de TEFAL et des résultats obtenus, un programme d'investigations approprié et non redondant pourra être proposé par Antea Group pour le compte de la commune.

Enfin, selon les résultats de l'ensemble des investigations, des prélèvements pourront également être effectué au droit des puits particuliers identifiés à la Fuly.

Néanmoins, il se pourrait que les conclusions de ces études soient limitées en raison de la présence multiple de source de contamination.

A grande échelle, Antea Group recommande de réaliser une étude complémentaire sur les différentes décharges d'ordures ménagères qui ont pu être exploités sur la commune de Rumilly comme indiqué dans la lettre de l'inspecteur des installations classées au préfet de la Haute-Savoie datée du 05/03/1956.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

De même, le contenu de la prestation INFOS ne peut être considéré comme exhaustif. Il est le reflet de ce que les personnes rencontrées et les documents transmis et consultés ont pu révéler. La responsabilité d'Antea Group ne saurait être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/annexes>



ANNEXES

- Annexe I : Abréviations générales
- Annexe II : Fiche BASIAS de l'entrepôt Tefal
- Annexe III : Fiche de l'ICPE Tefal
- Annexe IV : Clichés aériens de l'IGN
- Annexe V : Archives départementales

Annexe I : **Abréviations générales**

ENVIRONNEMENT	
<i>AEI</i>	Alimentation en Eau Industrielle
<i>AEP</i>	Alimentation en Eau Potable
<i>FT</i>	Flore Totale
<i>ICPE</i>	Installation Classée Pour l'Environnement
<i>NGF</i>	Nivellement Général de la France
<i>NPHE</i>	Niveau des Plus Hautes Eaux
<i>SAGE</i>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<i>SDAGE</i>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<i>ZNIEFF</i>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
<i>ZNS</i>	Zone Non Saturée
<i>ZS</i>	Zone Saturée

INSTITUTIONS	
<i>ADEME</i>	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
<i>AFNOR</i>	Association Française de Normalisation
<i>ATSDR</i>	Agency for Toxic Substances and Disease Registry
<i>BRGM</i>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<i>CIRC</i>	Centre International de Recherche sur le Cancer
<i>COFRAC</i>	COMité FRANçais d'ACcréditation
<i>DRIEE</i>	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (spécifique IDF)
<i>DREAL</i>	Direction Régionales de l'Environnement, de L'Aménagement et du Logement
<i>INERIS</i>	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
<i>OEHHA</i>	Office of Environmental Health Hazard Assessment
<i>OMS</i>	Organisation Mondiale de la Santé
<i>UE</i>	Union Européenne
<i>UPDS</i>	Union des Professionnels des entreprises de Dépollution de sites
<i>USEPA</i>	United States Environmental Protection Agency

ETUDES DE RISQUES	
<i>ARR</i>	Analyse des Risques Résiduels
<i>BW</i>	Body Weight (Poids corporel)
<i>CE</i>	Concentration d'Exposition
<i>DJA</i>	Dose Journalière Admissible
<i>DJE</i>	Dose Journalière d'Exposition
<i>ED</i>	Durée d'Exposition
<i>EDR</i>	Evaluation Détaillées de Risques
<i>EQRS</i>	Etude Quantitative de Risques Sanitaires
<i>EF</i>	Fréquence d'Exposition
<i>ERI</i>	Excès de Risque Individuel de cancer
<i>ERS</i>	Evaluation des Risques Sanitaires
<i>ERU</i>	Excès de Risque Unitaire
<i>ESR</i>	Evaluation Simplifiée des Risques
<i>ET</i>	Temps d'Exposition
<i>F</i>	Fraction du temps d'exposition

ETUDES DE RISQUES	
<i>GMS</i>	Groundwater Modeling System
<i>IR</i>	Indice de Risque
<i>JE</i>	Johnson & Ettinger (Modèle)
<i>LOAEL</i>	Lowest-Observed-Adverse-Effect-Level
<i>NAF</i>	Facteur d'Atténuation Naturelle
<i>NOAEL</i>	No-Observed-Adverse-Effect-Level
<i>RAIS</i>	Risk Assessment Information System
<i>RBCA</i>	Risk-Based Corrective Action
<i>RfC</i>	Reference Concentration
<i>SF</i>	Slope Factor
<i>TPHCWG</i>	Total Petroleum Hydrocarbons Criteria Working Group
<i>VF</i>	Facteur de Volatilisation
<i>VLE</i>	Valeur Limite d'Exposition
<i>VME</i>	Valeur Moyenne d'Exposition
<i>VTR</i>	Valeurs Toxicologiques de Référence

SUBSTANCES, ELEMENTS & COMPOSES	
<i>As</i>	Arsenic
<i>BTEX</i>	Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes
<i>CA</i>	Charbon Actif
<i>CAV</i>	Composé Aromatique Volatil
<i>Cd</i>	Cadmium
<i>CN</i>	Cyanures
<i>COHV</i>	Composés Organo-Halogénés Volatils
<i>Cr</i>	Chrome
<i>Cu</i>	Cuivre
<i>Foc</i>	Fraction de carbone organique
<i>FOD</i>	fioul domestique (fuel oil domestic)
<i>GO</i>	GasOil
<i>H2S</i>	hydrogène sulfuré
<i>HAP</i>	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
<i>HCT</i>	Hydrocarbures Totaux
<i>Hg</i>	Mercurie
<i>LQ</i>	Limite de quantification
<i>MS</i>	Matière Sèche
<i>Ni</i>	Nickel
<i>OHV</i>	Composés Halogénés volatils
<i>Pb</i>	Plomb
<i>PCB</i>	Polychlorobiphényles
<i>PEHD</i>	Polyéthylène haute densité
<i>PP</i>	Polypropylène
<i>Ppm</i>	Partie par million
<i>PVC</i>	Polychlorure de vinyle
<i>Zn</i>	Zinc

MARCHES PUPRICS	
<i>AE</i>	Acte d'engagement
<i>AMO</i>	Assistance à Maître d'ouvrage
<i>BPE</i>	Bilan Prévisionnel d'exploitation
<i>CCAG</i>	Cahier des Clauses Administratives Générales
<i>CCAP</i>	Cahier des Clauses Administratives Particulières
<i>CCTG</i>	Cahier des Clauses Techniques Générales
<i>CCTP</i>	Cahier des Clauses Techniques Particulières
<i>DCE</i>	Dossier de Consultation des Entreprises
<i>DROC</i>	Déclaration réglementaire d'ouverture de chantier
<i>EPERS</i>	Elément pouvant entraîner la responsabilité solidaire du fabricant
<i>MOE</i>	Maître d'œuvre
<i>OPC</i>	Ordonnancement, Pilotage et Coordination
<i>PFD</i>	Programme Fonctionnel Détaillé
<i>PGC</i>	Plan Général de Coordination
<i>PGCSPS</i>	Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la santé
<i>PPE</i>	Planning Prévisionnel d'Exécution
<i>PPSPS</i>	Plan Particulier de Sécurité et de Protection
<i>PRM</i>	Personne responsable du marché
<i>PUC</i>	Police Unique Chantier.
<i>VRD</i>	Voirie, Réseaux Divers

INTERVENTION SUR SITE ET TRAVAUX DE DEPOLLUTION	
<i>ADR</i>	arrêté relatif au transport des Marchandises dangereuses par route
<i>ATEX</i>	ATmosphère EXplosible
<i>BRH</i>	Brise Roche Hydraulique
<i>BSD</i>	Bordereau de Suivi des Déchets
<i>CAP</i>	Certificat d'Acceptation Préalable
<i>CATOX</i>	CATalytic OXYdation
<i>DAP</i>	Demande d'Admission Préalable
<i>DIB</i>	Déchets Industriels Banals
<i>DICT</i>	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
<i>DIS</i>	Déchets Industriels Spéciaux
<i>DT</i>	Déclaration de Travaux
<i>DTQD</i>	Déchets Toxiques en Quantité Dispersée
<i>EPC</i>	Equipement de Protection Collective
<i>EPI</i>	Equipement de Protection Individuelle
<i>ISCO</i>	In-Situ Chemical Oxydation
<i>ISDI</i>	Installation de Stockage de Déchets Inertes
<i>ISDND</i>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<i>ISDD</i>	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
<i>FDS</i>	Fiche de Données de Sécurité
<i>MASE</i>	Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises
<i>PID</i>	Détecteur à photoionisation
<i>SVE</i>	Soil Venting Extraction
<i>TN</i>	Terrain Naturel

Annexe II : **Fiche BASIAS de l'entrepôt Tefal**

SSP4078229

Fiche Détaillée

1.- Identification de l'établissement

Unité gestionnaire

Date de dernière mise à jour de la fiche 15/05/2018

Nom Usuel

Fabrication d'articles ménagers appareils de cuisson électriques

Code SIRET

Non renseigné

Raison sociale de l'établissement

Nom Raison Sociale

SAS TEFAL

Autre(s) identifiant(s)

Numéro

Organisme ou BD associé

RHA7400907

BASIAS

2.- Localisation de l'établissement

Adresse

avenue Alpes (des)

Code postal

74150

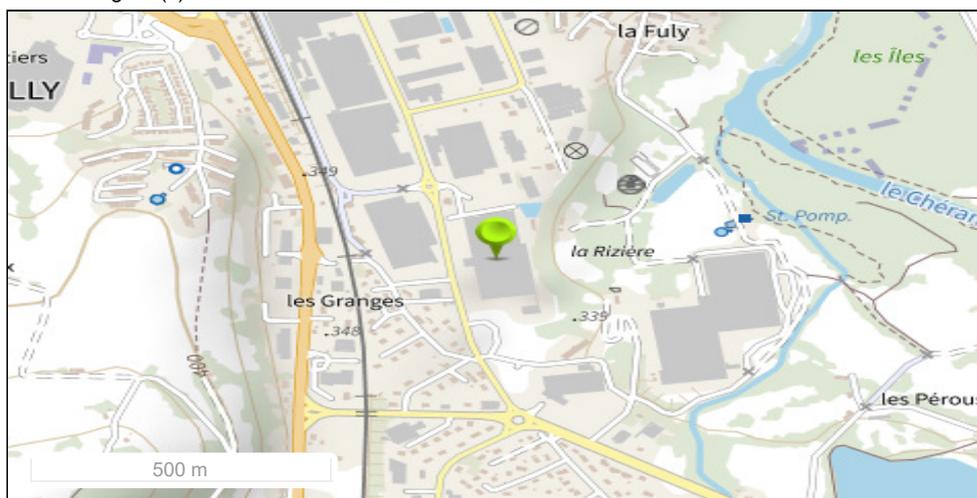
Commune principale

RUMILLY

Autre(s) commune(s)

Non renseignée(s)

Complément d'adresse Plans cartographiques



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

3.- Activités de l'établissement

Etat d'activité

Indéterminé

Activité principale

Non renseignée

Date de début de l'activité

Non renseignée

Date de fin de l'activité

Non renseignée

Activité(s) secondaire(s)

Activités(s) secondaire(s)

C25.61Z - Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

Description de l'établissement

Non renseignée

Exploitants

Nom de l'exploitant

Date de début de l'exploitation

Date de fin de l'exploitation

SAS TEFAL (toujours en 2008)

26/08/1991

4.- Document(s) associé(s) Carte(s) et plan(s)

Document(s) associé(s)

Document diffusable	Titre du document
↓ Télécharger	Fiche BASIAS détaillée RHA7400907

Bibliographie

Sources d'informations : DDP74_ICPE-16-23-05

5.- Historique des action(s) de gestion de la pollution et obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles

Lien vers la fiche récapitulative SSP [Lien](#)

Annexe III : **Fiche de l'ICPE Tefal**

[Voir le fil d'Ariane](#)

Installations classées

[Retour](#)

TEFAL SA ⁽¹⁾

CHAMP DE LA MISSION Les Granges - BP 89

74150 Rumilly

Numéro d'établissement : 0006104679

SIRET : 30152092000010

Activité principale : Non renseigné

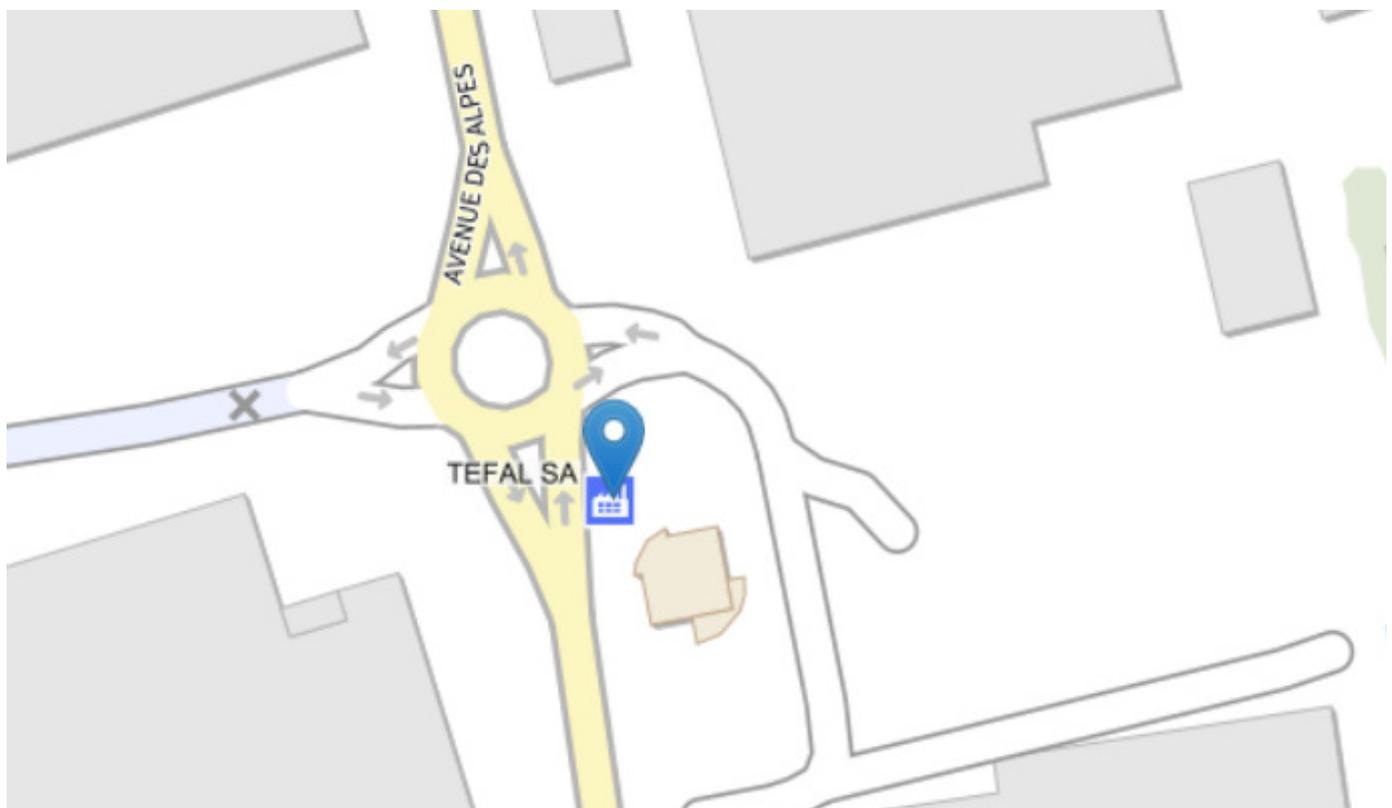
État d'activité : En exploitation avec titre

Régime en vigueur de l'établissement ⁽²⁾ : Autorisation

Priorité nationale : Oui

Statut SEVESO : Non Seveso

IED - MTD : Oui



Inspections

Situation administrative

Code rubrique	Alinéa	Libellé rubrique	Régime autorisé ⁽³⁾	Volume
1185	2.a	Quantité susceptible d'être présente	Déclaration avec contrôle	900.000 kg
1414	3	Gaz inflammables liquéfiés (remplissage ou distribution)	Déclaration avec contrôle	0.000
1450	2	Solides inflammables	Déclaration	300.000 kg
1510	2.b	Entrepot enregistré	Enregistrement	280400.000 m3
1532	2.b	Stockage bois déclaré	Déclaration	2200.000 m3
1978	8	Autres revêtements	Déclaration	0.000 t/a

Code rubrique	Alinéa	Libellé rubrique	Régime autorisé ⁽³⁾	Volume
2560	1	Supérieure à 1 000 kW	Enregistrement	3000.000 kW
2563	1	Supérieure à 7500 l	Enregistrement	16050.000 l
2564	1.c	Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l	Déclaration avec contrôle	800.000 L
2570	2	Email	Déclaration avec contrôle	6000.000 kg/j

1 2 3

Textes publics disponibles

Vous pouvez saisir votre préfecture de département ou la DREAL de votre région (service en charge de la prévention des risques technologiques) pour toute demande d'informations spécifiques à un site donné.

(1) En application des dispositions du RGPD, les noms de personnes physiques ne sont pas diffusés

(2) Régime en vigueur de l'établissement : Le régime en vigueur d'un établissement correspond au régime de l'établissement avec prises en compte, depuis le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

(3) Régime autorisé d'une rubrique : Le régime autorisé d'une rubrique correspond au régime de la rubrique figurant dans le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, sans prise en compte des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

Annexe IV : **Clichés aériens de l'IGN**

1937

 Emprise approximative du site d'étude



1946



 Emprise approximative du site d'étude



1958



 Emprise approximative du site d'étude

1968

 Emprise approximative du site d'étude



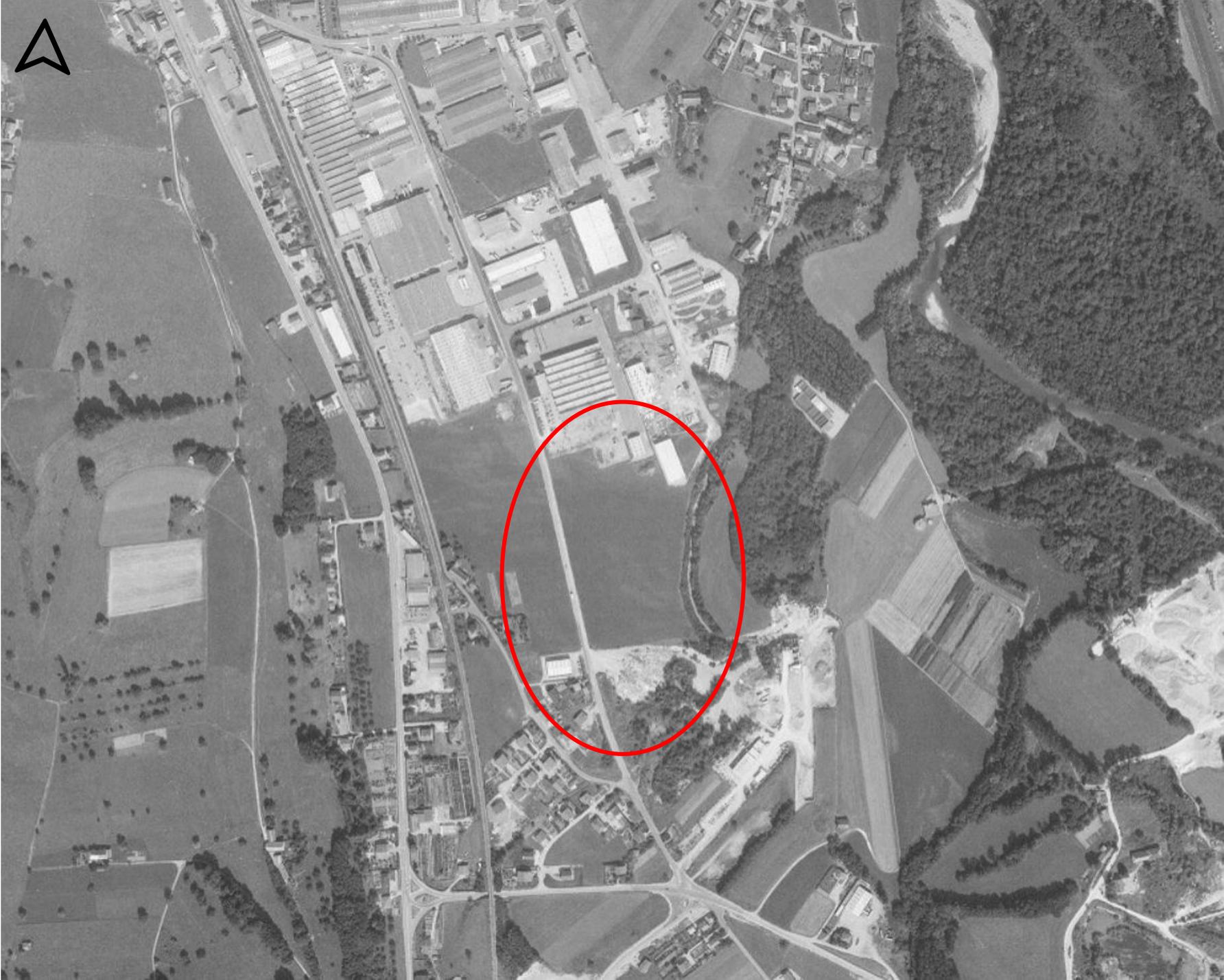
1972



○ Emprise approximative du site d'étude

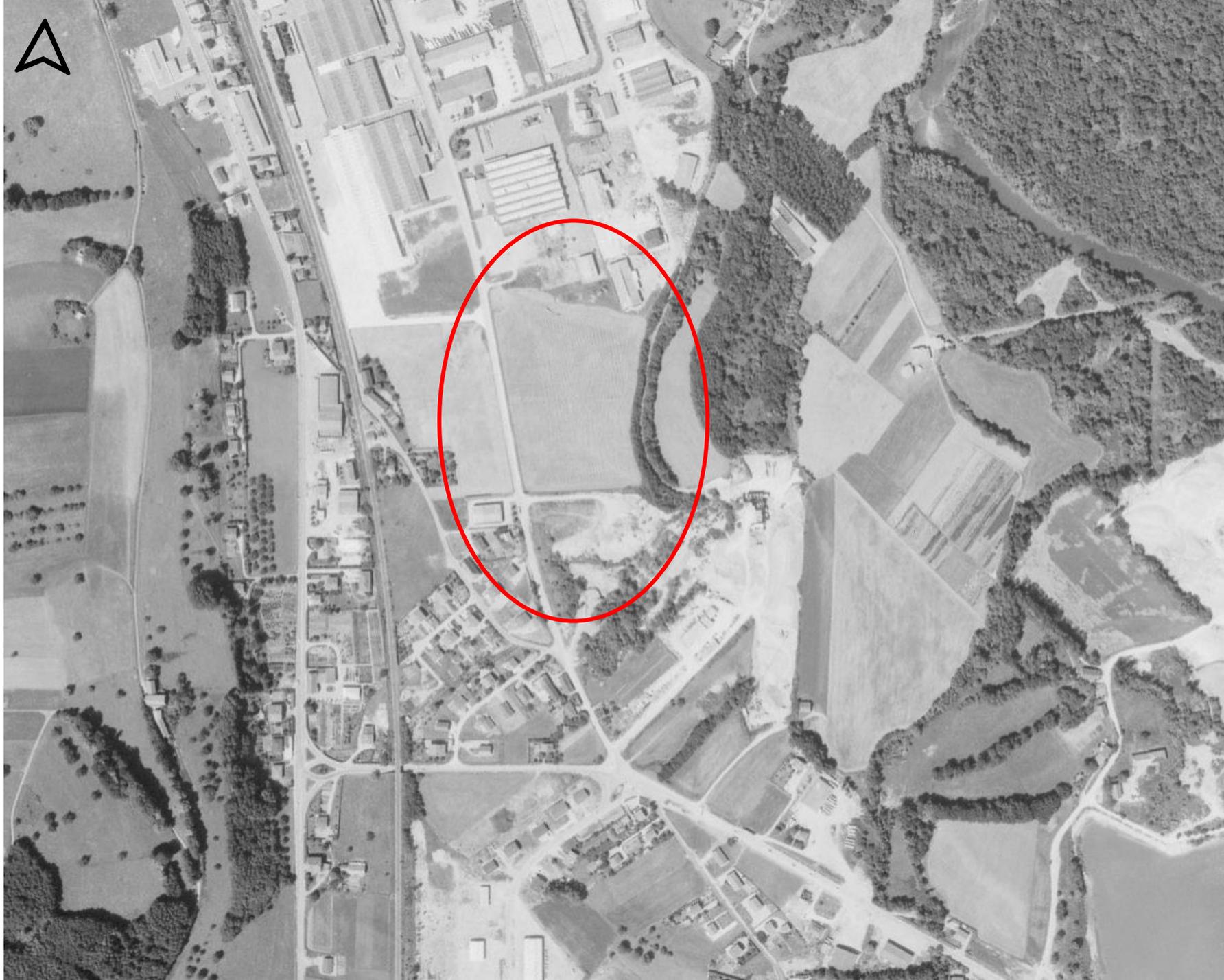
1979

 Emprise approximative du site d'étude



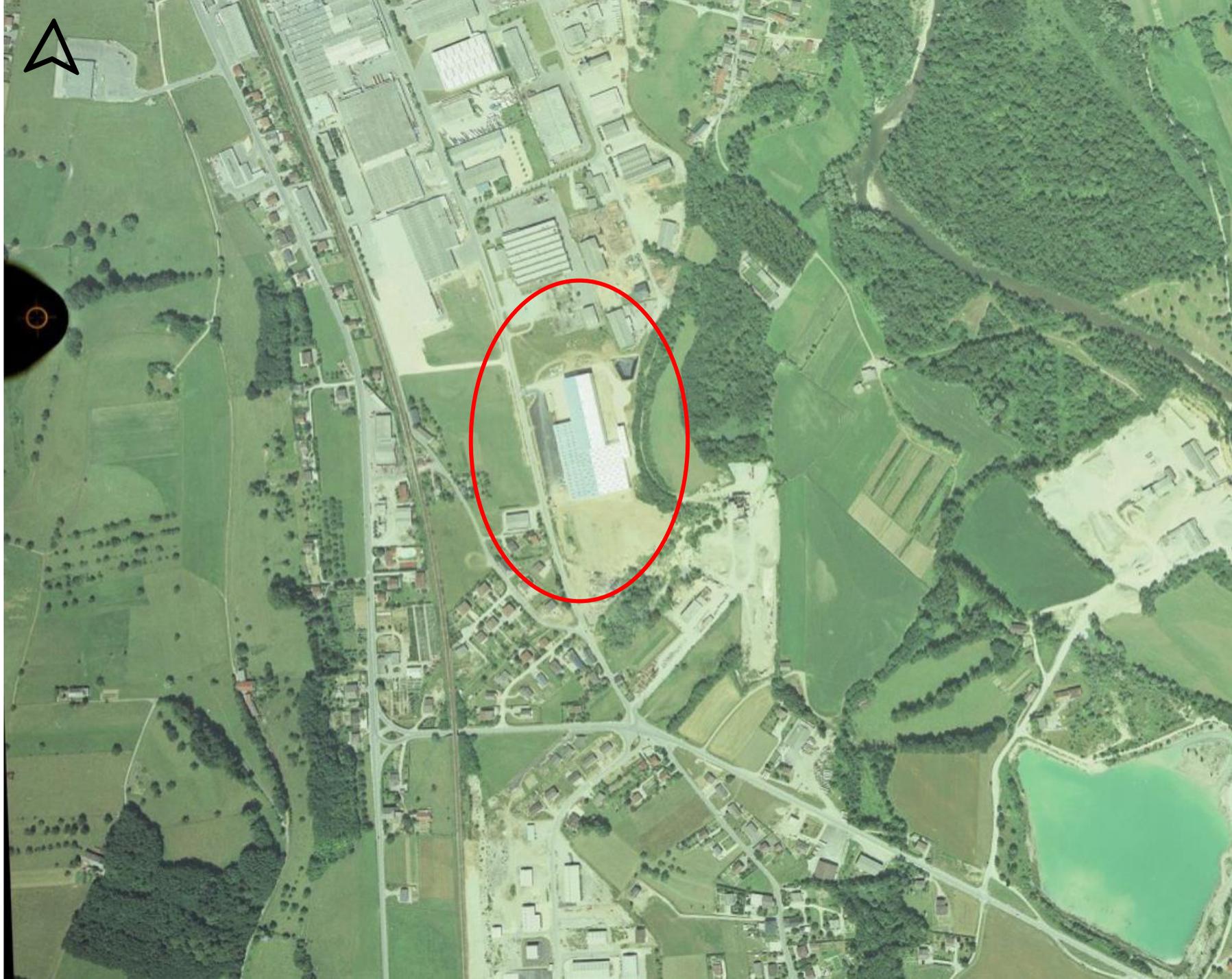
1983

 Emprise approximative du site d'étude



1985

 Emprise approximative du site d'étude

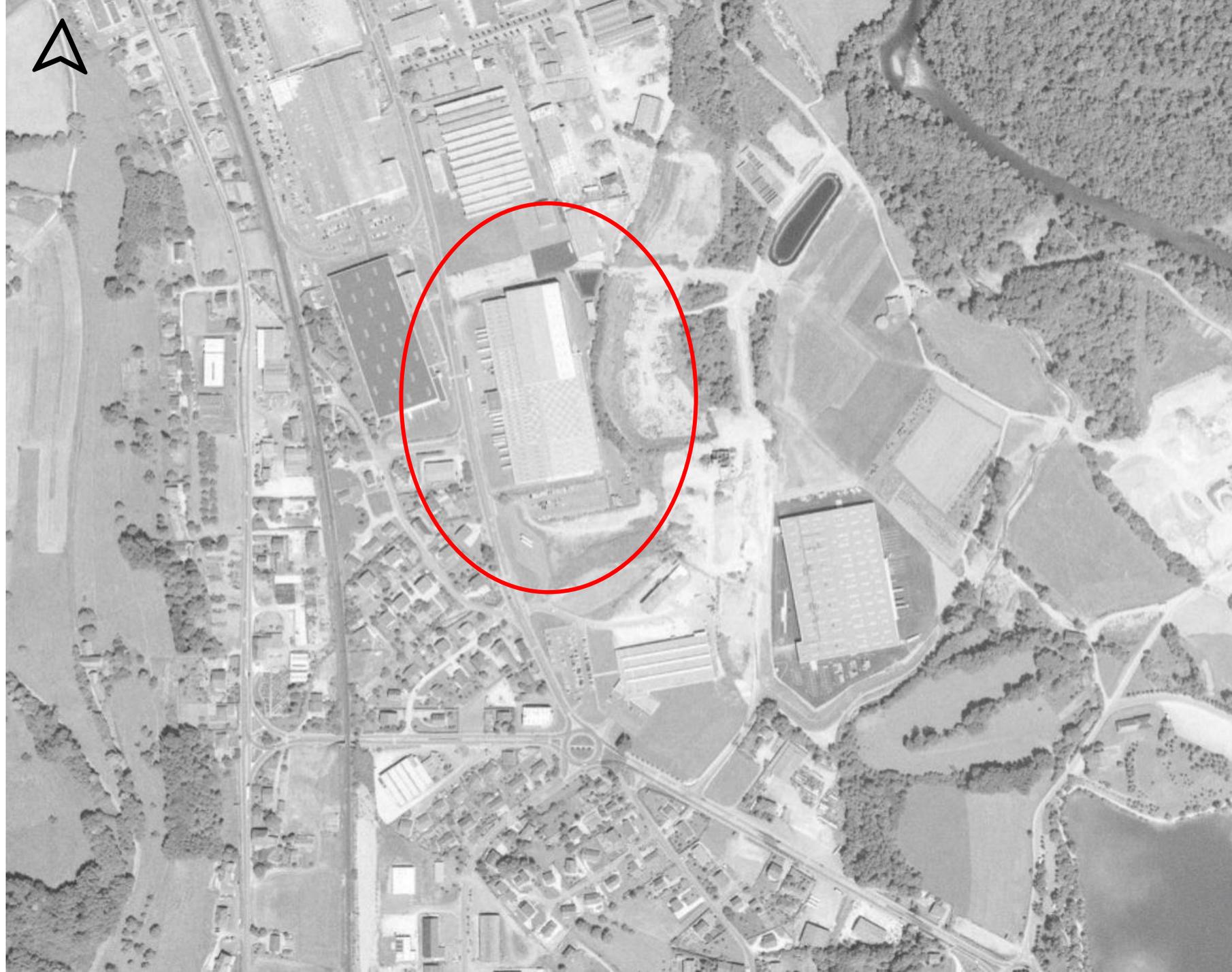


1992



 Emprise approximative du site d'étude

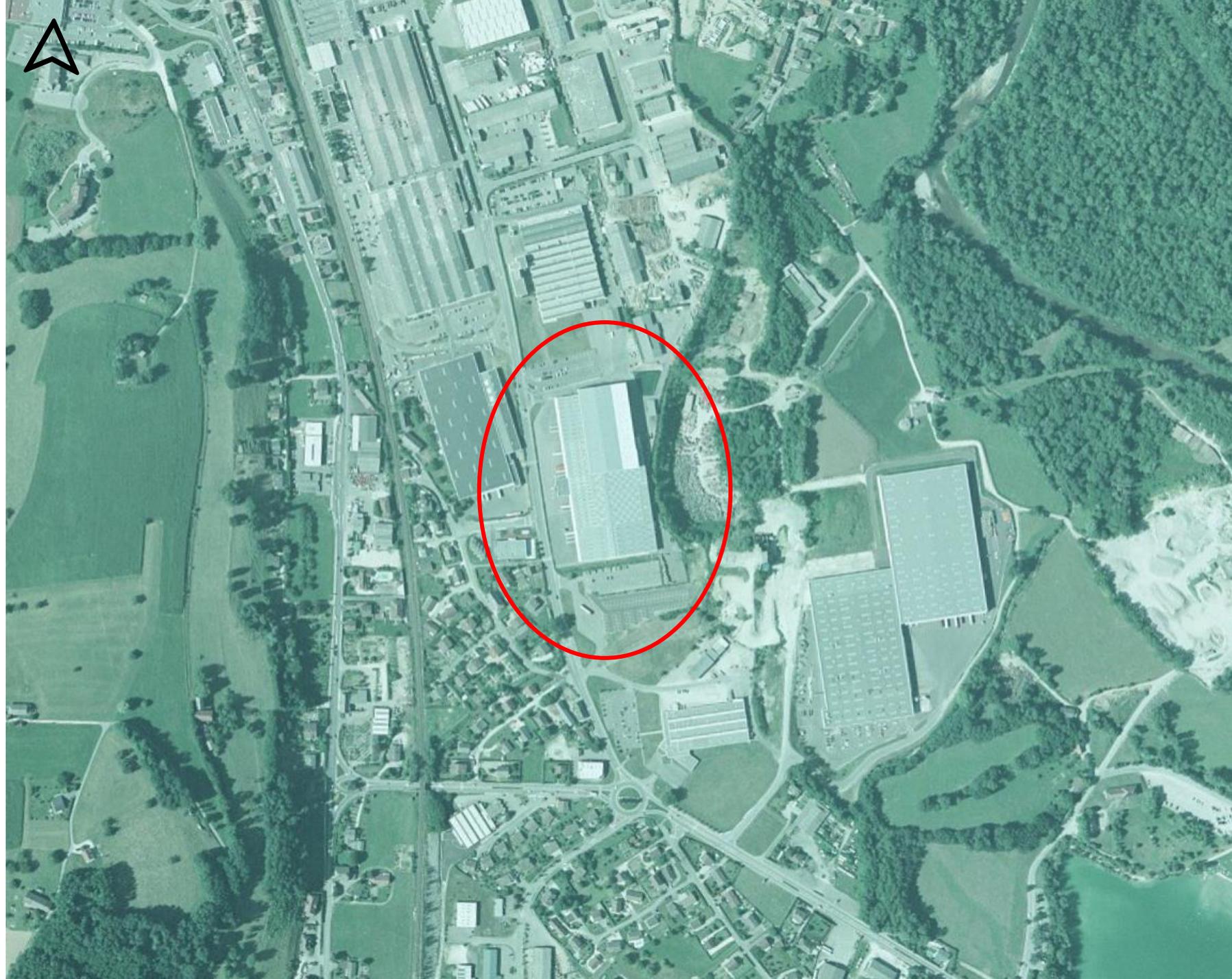
1995



Emprise approximative du site d'étude

1999

 Emprise approximative du site d'étude

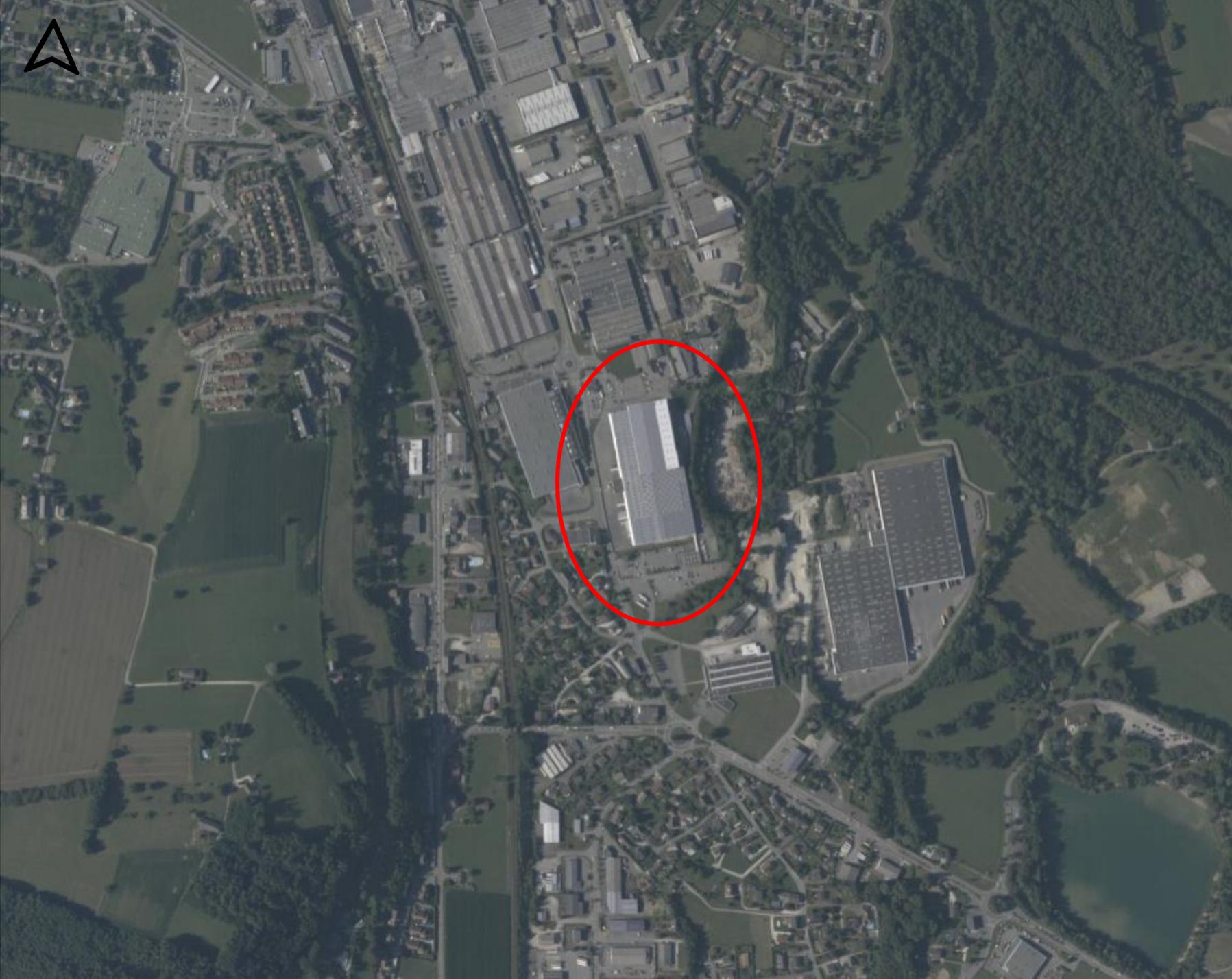


2005

 Emprise approximative du site d'étude



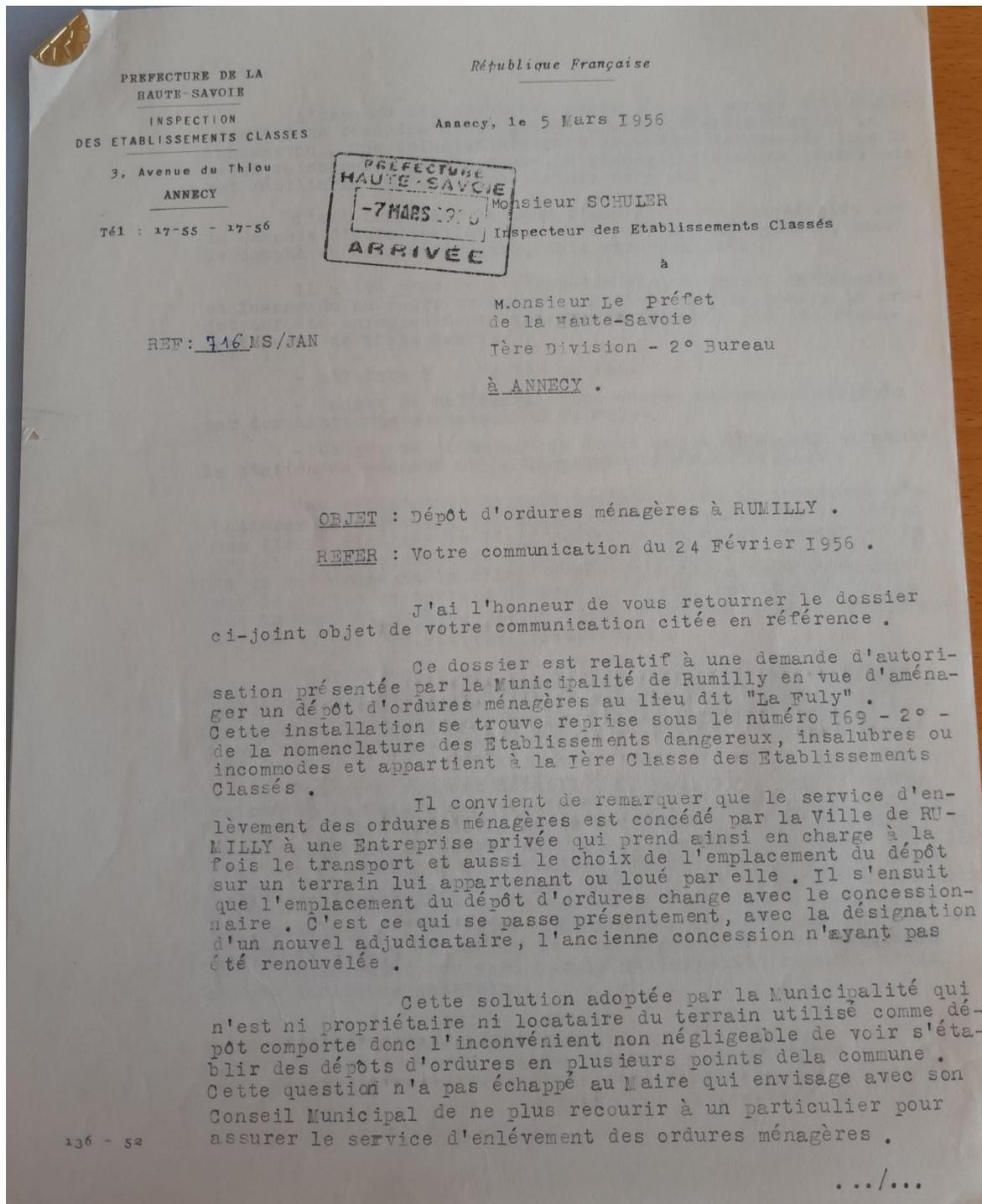
2012



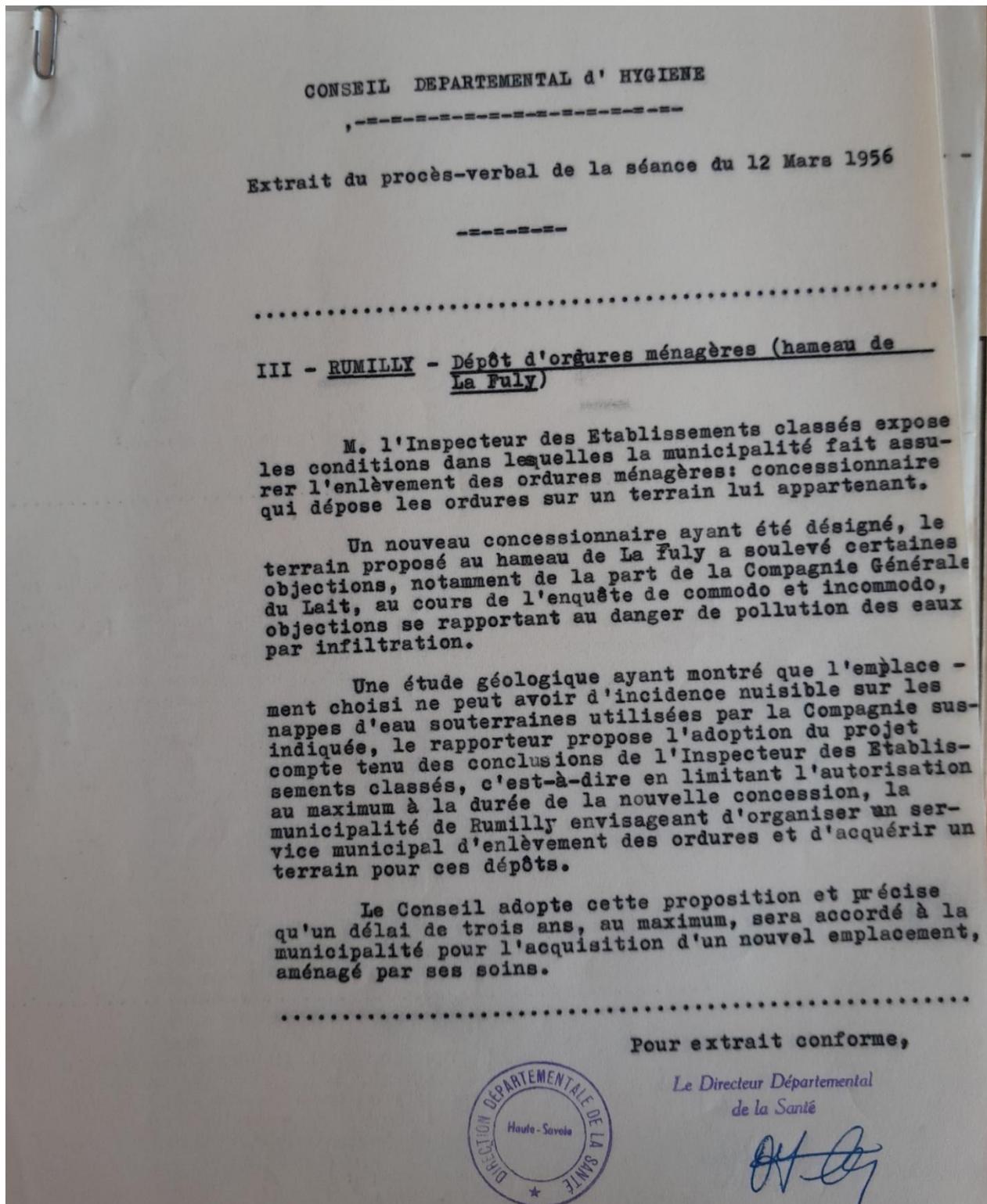
Emprise approximative du site d'étude

Annexe V : Archives départementales

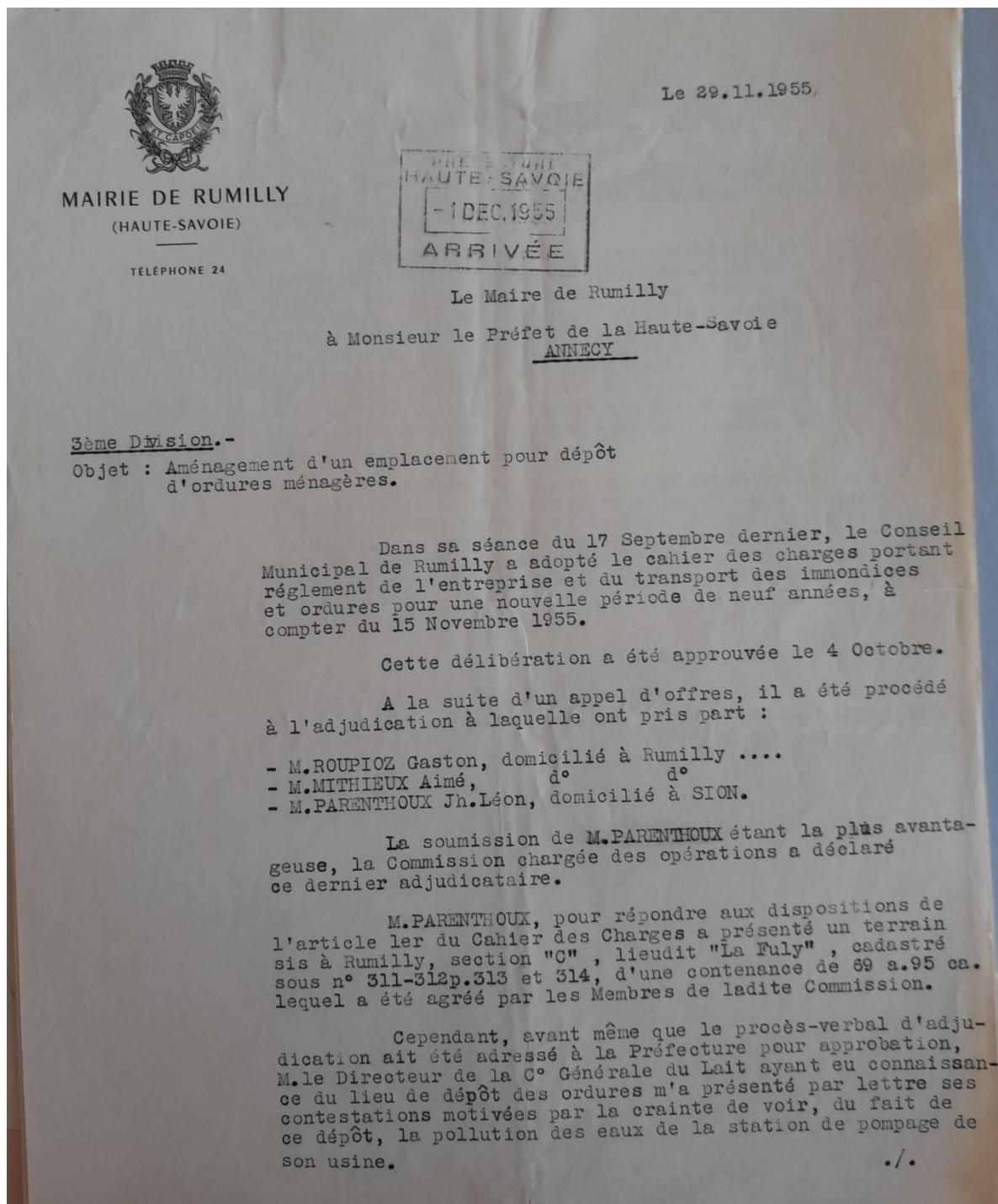
Annexe 5.1 : lettre de l'inspecteur des installations classées au préfet de la Haute-Savoie, 05/03/1956



Annexe 5.2 : extrait du procès-verbal de la séance du conseil départemental de l'hygiène,
12/03/1956



Annexe 5.3 : lettre de la mairie de Rumilly au préfet de la Haute-Savoie, 29/11/1955





Acteur majeur de l'ingénierie de l'environnement et de la valorisation des territoires



ENVIRONNEMENT

Évaluation, gestion et valorisation des sites et sols pollués, dossiers réglementaires, risques industriels, audits et conseils, clés en main et maîtrise d'œuvre de travaux de dépollution.



INFRASTRUCTURES

Géotechnique, fondations et terrassements, ouvrages et structures, démantèlement, déconstruction, désamiantage, déplombage, gestion et valorisation des matériaux et des déchets, aménagement du territoire, risques naturels.



EAU

Évaluation, exploitation, gestion de la ressource en eau, géothermie, eau potable et assainissement, traitement des eaux industrielles, aménagements hydrauliques et restauration écologique, sécurisation de la ressource eau.



MESURES ET GESTION DES DONNÉES

Mesures d'eau, de pollution atmosphérique, d'exposition professionnelle, d'air ambiant, d'air intérieur, modélisation, simulation numérique et spatialisation, systèmes d'information et data management, solutions pour le data management environnemental

Références :



Gennevilliers

Portées
communiquées
sur demande
